



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

La demande et les attributions de logements sociaux en région Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan 2023

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL
Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation

Liberté Égalité Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé du logement

Pour déposer une demande de logement social, vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet enregistreur ou enregistrer directement en ligne votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

Cadre réservé au service

Avez-vous déjà déposé une demande de logement social ? Oui ☐ Non ☐

Numéro de dossier :

Le demandeur

Si oui, numéro unique d'enregistrement attribué :

Monsieur ☐ Madame ☐ Nom d'usage ou d'époux(se) :

Nom de naissance (si différent) :

Prénom :

Date de naissance :

Avez-vous un numéro de sécurité sociale ? Oui ☐ Non ☐

Situation de famille : Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Union européenne ☐

Tél. Domicile :

Nationalité : Française ☐ Non ☐

Si oui, numéro de sécurité sociale :

Portable :

Mail personnel (*) :

Mail d'une personne ou structure vous aidant dans les démarches :

ADRESSE À LAQUELLE LE COURRIER DOIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ

Nom de la personne ou de la structure :

Bâtiment :

Numéro :

Lieu-dit :

Étage :

Voie :

Escalier :

Localité :

Appartement :

US VIVEZ ACTUELLEMENT (SI CETTE ADRESSE EST DIFFÉRENTE DE LA PRÉCÉDENTE)

Nom de la personne ou de la structure :

Bâtiment :

Numéro :

Lieu-dit :

Étage :

Voie :

Escalier :

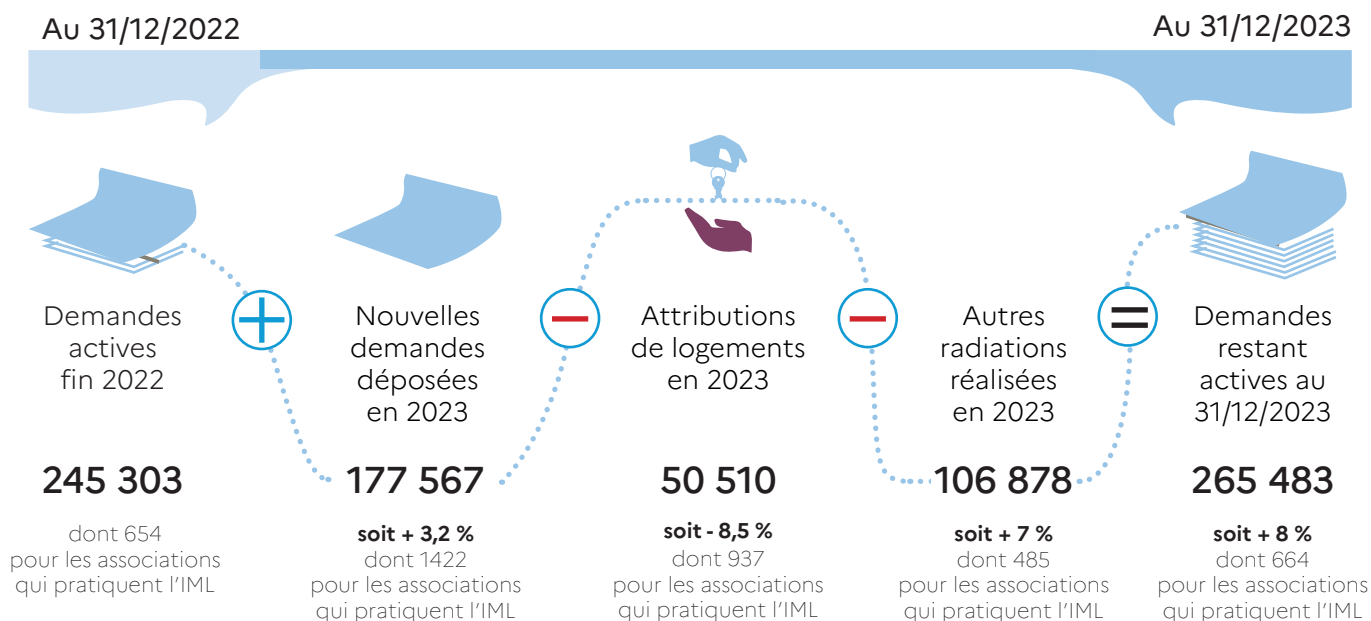
Localité :

Appartement :

SOMMAIRE

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	03
ZOOM SUR LES DEMANDES ET LES ATTRIBUTIONS AU SEIN DU PARC SOCIAL	06
ANALYSE TERRITORIALE	06
LA SAISIE EN LIGNE DE LA DEMANDE	06
INDICATEUR DE TENSION DE LA DEMANDE	08
DÉLAIS D'ATTENTE ET D'ATTRIBUTION	08
PROFIL DES DEMANDEURS ET ATTRIBUTAIRES	09
ZOOM SUR LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS	13
ZOOM RÉGIONAL SUR LE BILAN DU PLAN « LOGEMENT D'ABORD »	14
LE PILOTAGE DES POLITIQUES D'ATTRIBUTION	15
FICHES DÉPARTEMENTALES	19

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Rappel données 2022 (sortie Infocentre au 19/02/2024)
 Demandes en cours au 31/12/2022 : 245 303
 Nouvelles demandes 2022 : 172 125

Attributions : 55 196
 Autres radiations : 99 891

Rappel données 2021 (sortie Infocentre au 19/02/2024)
 Demandes en cours au 31/12/2021 : 228 259
 Nouvelles demandes 2021 : 165 041

Attributions : 54 681
 Autres radiations : 97 957

Rappel données 2020 (sortie Infocentre au 19/02/2024)
 Demandes en cours au 31/12/2020 : 215 855
 Nouvelles demandes 2020 : 148 182

Attributions : 47 692
 Autres radiations : 103 927

Ces données de synthèse intègrent l'ensemble des demandes et attributions, y compris celles des associations qui pratiquent une activité d'intermédiation locative dans le parc de logement social.

La région Auvergne-Rhône-Alpes représente 10,2 % de la **demande active** nationale au 31/12/2023 (2 610 156 demandes actives), poids stable par rapport à 2022.

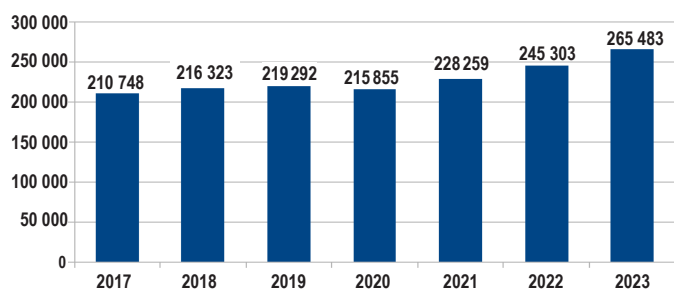
Avec 265 483 demandes actives, elle se classe en deuxième position après l'Île-de-France (836 808 demandes), en lien avec l'importance de son parc : Auvergne-Rhône-Alpes représente 11,7 % du parc des logements sociaux en France métropolitaine au 01/01/2023¹ (soit 599 300 logements sociaux pour 5 143 684 en France métropolitaine).

Le nombre de demandes actives en région Auvergne-Rhône-Alpes est dans une tendance haussière depuis 2017 si on excepte la baisse due à la crise sanitaire en 2020 (+26 % sur 6 ans). Il est passé de 245 303 fin 2022 à 265 483 fin 2023, augmentant de 8,2 % et atteignant un niveau inédit.

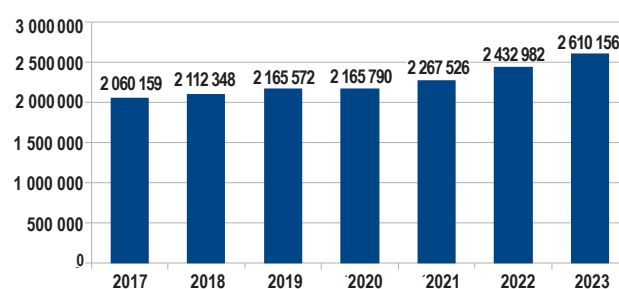
Cette variation est supérieure à la moyenne nationale qui s'établit à 7,3 %. On note cependant des augmentations plus fortes de la demande active dans deux régions (hors Outre-Mer) : Occitanie (+9,5 %) et Grand-Est (+8,4 %).

1 - Pour en savoir plus sur le parc locatif social en Auvergne-Rhône-Alpes, [cliquez ici](#).

Evolution du nombre de demandes actives en fin d'année
(Auvergne-Rhône-Alpes)

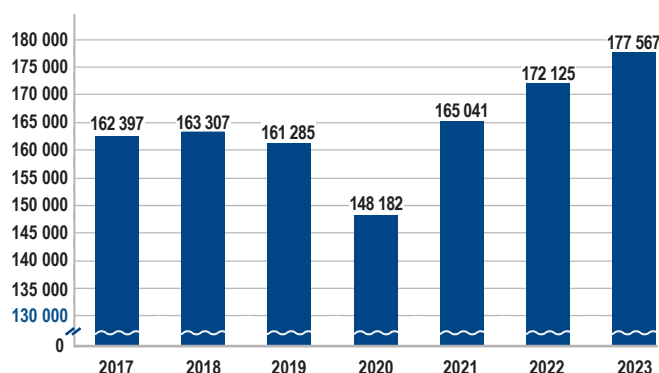


Evolution du nombre de demandes actives en fin d'année
(France entière)



La part de la région dans les **demandes nouvelles** déposées en France métropolitaine reste stable en 2023 (12,2 %). Le nombre de nouvelles demandes augmente de 3,2 % par rapport à 2022, en léger ralentissement par rapport à l'évolution entre les deux millésimes précédents (+4,3 %).

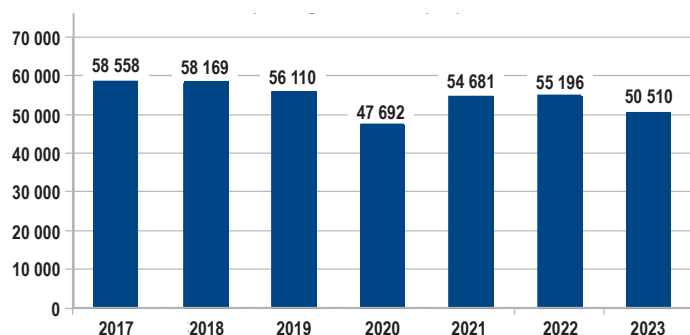
Evolution du nombre de nouvelles demandes
(Auvergne-Rhône-Alpes)



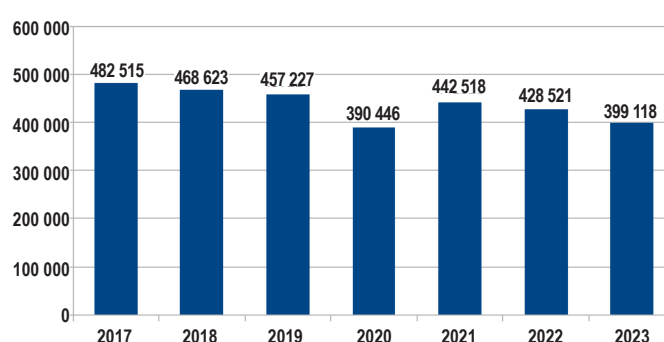
Le **nombre d'attributions** dans la région (50 510) représente près de 12,7 % des attributions de logements sociaux en France métropolitaine.

Il est en diminution sensible de -8,5 % par rapport à 2022. En 2023, la baisse du nombre d'attributions dans la région est plus forte que pour le niveau national (-6,9 %), contrairement à 2022 où Auvergne-Rhône-Alpes était la seule région métropolitaine à ne pas voir baisser les attributions.

Evolution du nombre d'attributions
(Auvergne-Rhône-Alpes)



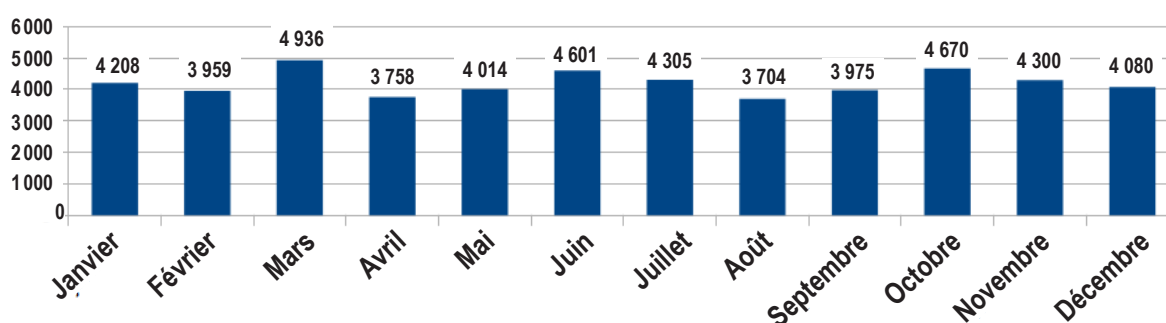
Evolution du nombre d'attributions
(France entière)



Toutes les régions métropolitaines connaissent une baisse des attributions entre 2022 et 2023. Deux régions enregistrent des baisses supérieures à -10 % : l'Île-de-France (-10,2 %) et la Corse (-11,7 %).

Sur la période 2017-2023, les attributions sont en baisse dans toutes les régions avec une moyenne nationale à -17,2 % et -13,7 % pour Auvergne-Rhône-Alpes.

Nombre d'attributions mensuelles en 2023



On notera une forme de « saisonnalité » des attributions, marquée par des creux en avril et août et des pics en mars, juin et octobre. Le rythme mensuel des attributions oscille entre 3 700 et 5 000.

Les **radiations autres² que les radiations pour attribution** sont en hausse de 7 % par rapport à 2022 dans la région (similaire à la moyenne nationale), et atteignent leur niveau le plus haut depuis 2017.

Les radiations pour non renouvellement, au nombre de 97 181, sont en hausse de 6 % dans la région.

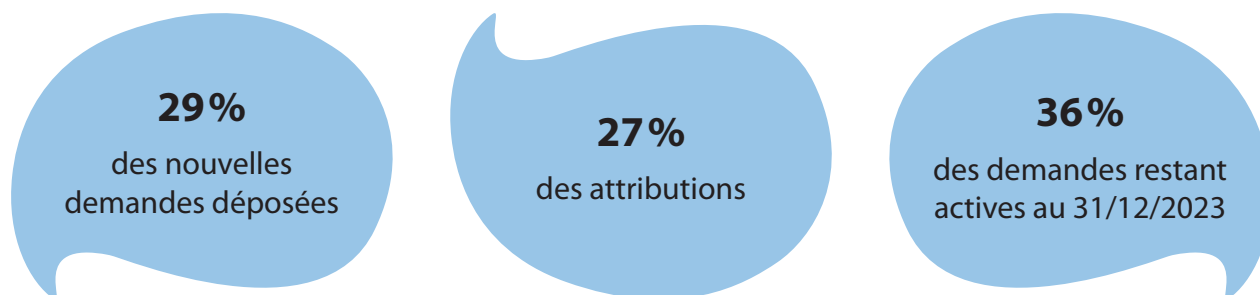
Les radiations pour abandon dans la région Auvergne-Rhône-Alpes poursuivent leur hausse avec + 17,3 % en 2023 par rapport à 2022. Elles ont augmenté de 68 % depuis 2017, passant d'environ 5 700 à environ 9 700.

Pour comprendre

2. Radiations autres (que les radiations pour attribution) = radiation pour abandon, radiation pour irrecevabilité, radiation pour non renouvellement et radiation pour non réponse

ZOOM SUR LES DEMANDES ET LES ATTRIBUTIONS AU SEIN DU PARC SOCIAL

En 2023, les demandes de mutations au sein du parc social représentent :



La part des mutations dans la demande comme dans les attributions reste assez stable par rapport aux années précédentes.

Au niveau national la part des mutations dans la demande active est de 32 % pratiquement stable depuis 2019. Dans les attributions, la part des mutations recule légèrement à 26 % ; elle reste stable dans les nouvelles demandes à 27 %.

ANALYSE TERRITORIALE

Répartition territoriale du stock de demandes actives et des attributions

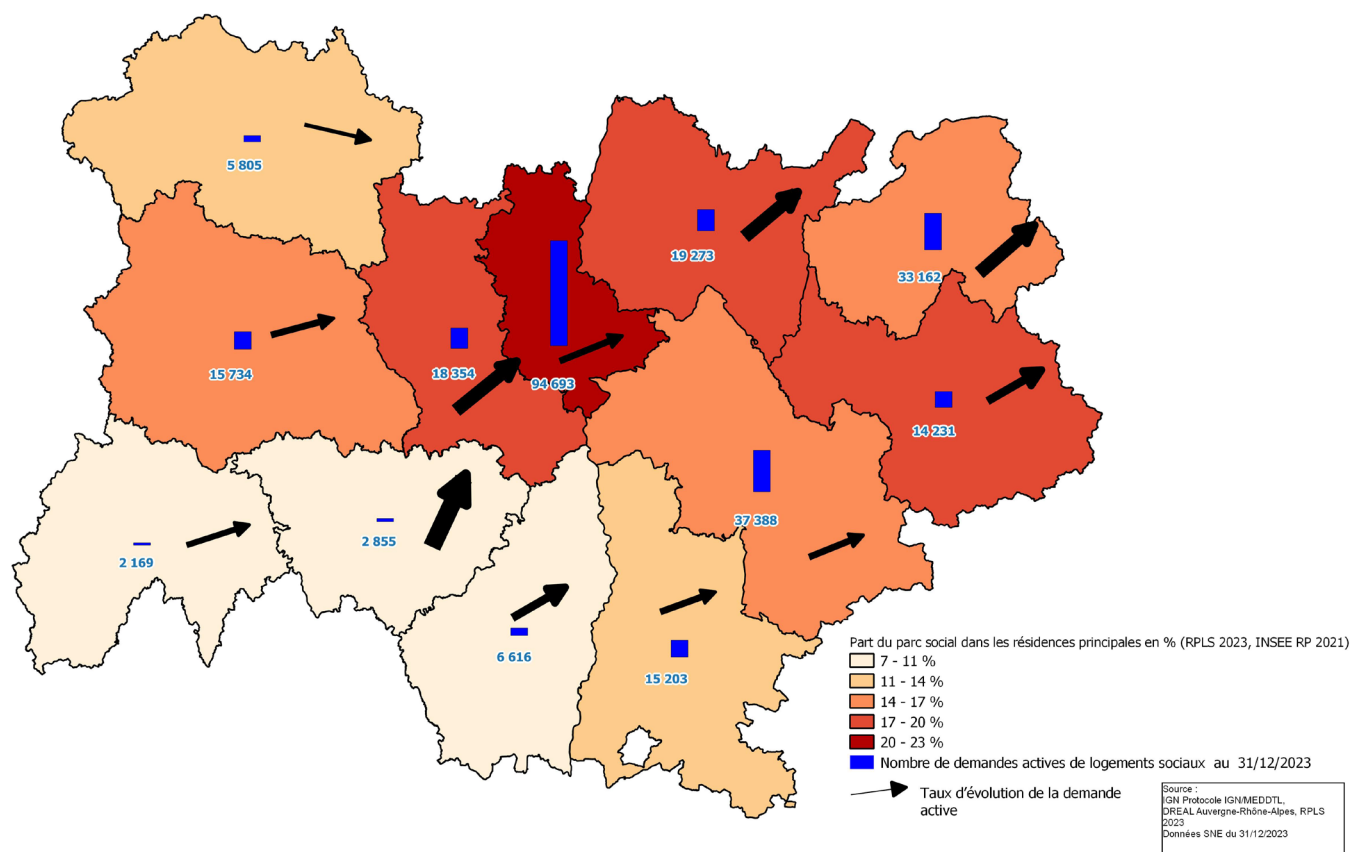
Au 31 décembre 2023, trois départements concentrent plus de 60 % du stock régional de demandes restant actives : le Rhône (36 %), l'Isère (14 %) et la Haute-Savoie (12 %). Vient ensuite l'Ain qui représente 7 % du stock, suivi par la Loire, le Puy-de-Dôme, la Drôme et la Savoie, tous quatre entre 5 et 6 %. À l'inverse, quatre départements représentent ensemble à peine 7 % du stock régional : l'Ardèche et l'Allier (respectivement 2,5 % et 2,2 %), la Haute-Loire et le Cantal (chacun environ 1 %). Le poids de chaque département est stable par rapport aux années précédentes.

2023 confirme la tendance haussière depuis 2017 si l'on excepte la légère baisse entre 2019 et 2020 (baisse à mettre en lien avec la crise sanitaire). Tous les départements voient le nombre de demandes actives augmenter en 2023 (de 4,5 % pour le Puy-de-Dôme à 33 % pour la Haute-Loire) sauf l'Allier où elles baissent (-3,4 %).

L'évolution des attributions entre 2022 et 2023 est en moyenne régionale en baisse (-8,5 %) et s'éloigne encore plus du niveau d'avant la crise sanitaire (50 510 attributions en 2023 contre 56 110 en 2019). Le nombre d'attributions baisse dans tous les départements (de -3,1 % en Haute-Savoie à -29 % dans le Cantal), sauf dans le Rhône où il reste quasi stable (+0,2 %).

Le nombre de nouvelles demandes est en hausse en région Auvergne-Rhône-Alpes (+3,2 %). Cinq départements connaissent une hausse supérieure à la moyenne régionale (la Haute-Savoie 11,9 % et dans une moindre mesure la Loire 4,1 %, l'Ain 3,8 % et la Savoie 3,6 %) dont la Haute-Loire qui se détache particulièrement (+29 %). À l'inverse, l'Allier et le Cantal enregistrent des baisses (respectivement -3,8 % et -5,9 %).

Part du parc social dans les résidences principales et demandes actives de logements sociaux au 31/12/2023



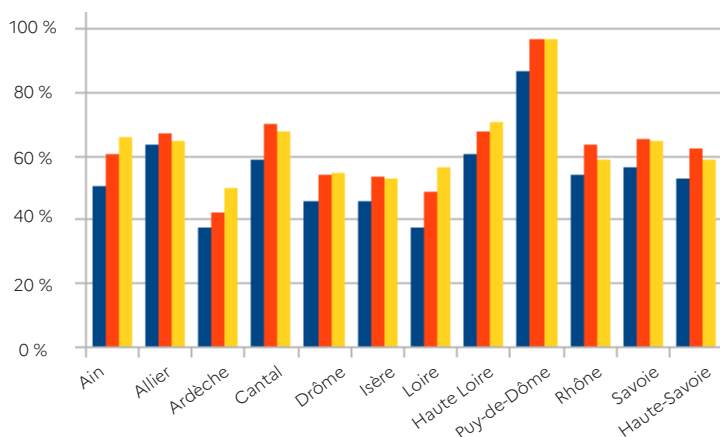
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

	Demande active au 31/12/2022	Demande active au 31/12/2023	Évolution demande active	Attributions au 31/12/2022	Attributions au 31/12/2023	Évolution des attributions
Ain	17 131	19 273	12,5%	5 592	5 234	-6,4%
Allier	6 011	5 805	-3,4%	2 537	2 083	-17,9%
Ardèche	6 061	6 616	9,2%	1 665	1 359	-18,4%
Cantal	2 062	2 169	5,2%	1 249	887	-29,0%
Drôme	14 350	15 203	5,9%	2 857	2 617	-8,4%
Isère	35 170	37 388	6,3%	9 036	7 871	-12,9%
Loire	16 366	18 354	12,1%	6 142	5 587	-9,0%
Haute-Loire	2 140	2 855	33,4%	1 064	868	-18,4%
Puy-de-Dôme	15 057	15 734	4,5%	5 060	4 367	-13,7%
Rhône	88 723	94 693	6,7%	11 445	11 470	0,2%
Savoie	13 058	14 231	9,0%	3 268	3 052	-6,6%
Haute-Savoie	29 174	33 162	13,7%	5 281	5 115	-3,1%
Région	245 303	265 483	8,2%	55 196	50 510	-8,5%

LA SAISIE EN LIGNE DE LA DEMANDE

Part des demandes enregistrées en ligne



La saisie en ligne de la demande régresse légèrement à 60 % par rapport à 2022 (62 %), stoppant ainsi la tendance haussière observée jusqu'à présent.

Comme les années précédentes, les départements auvergnats recourent plus fortement à la saisie en ligne. Contrairement aux années précédentes, la saisie en ligne diminue légèrement dans la moitié des départements.

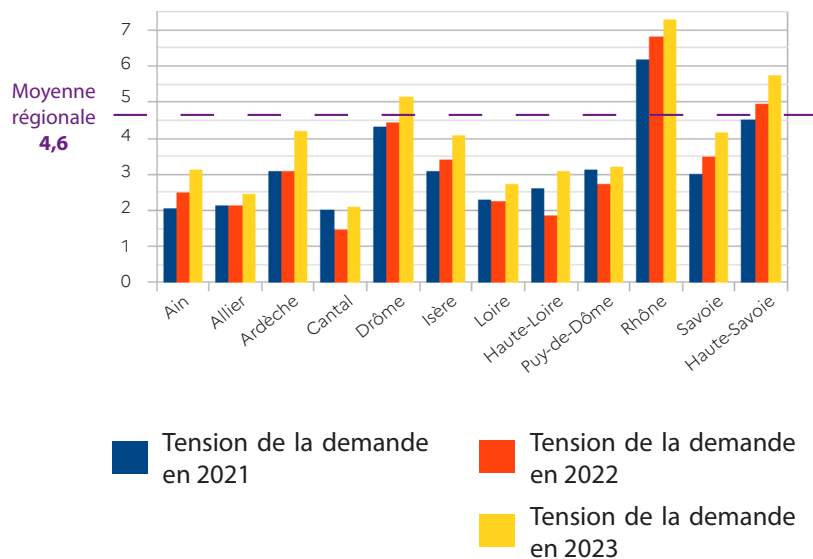
- Part de la demande saisie en ligne en 2021
- Part de la demande saisie en ligne en 2022
- Part de la demande saisie en ligne en 2023

INDICATEUR DE TENSION DE LA DEMANDE HORS MUTATION AU SEIN DU PARC HLM

$$\text{Tension de la demande} = \frac{\text{demande active (hors mutations) en fin d'année}}{\text{attributions de l'année (hors mutations)}}$$

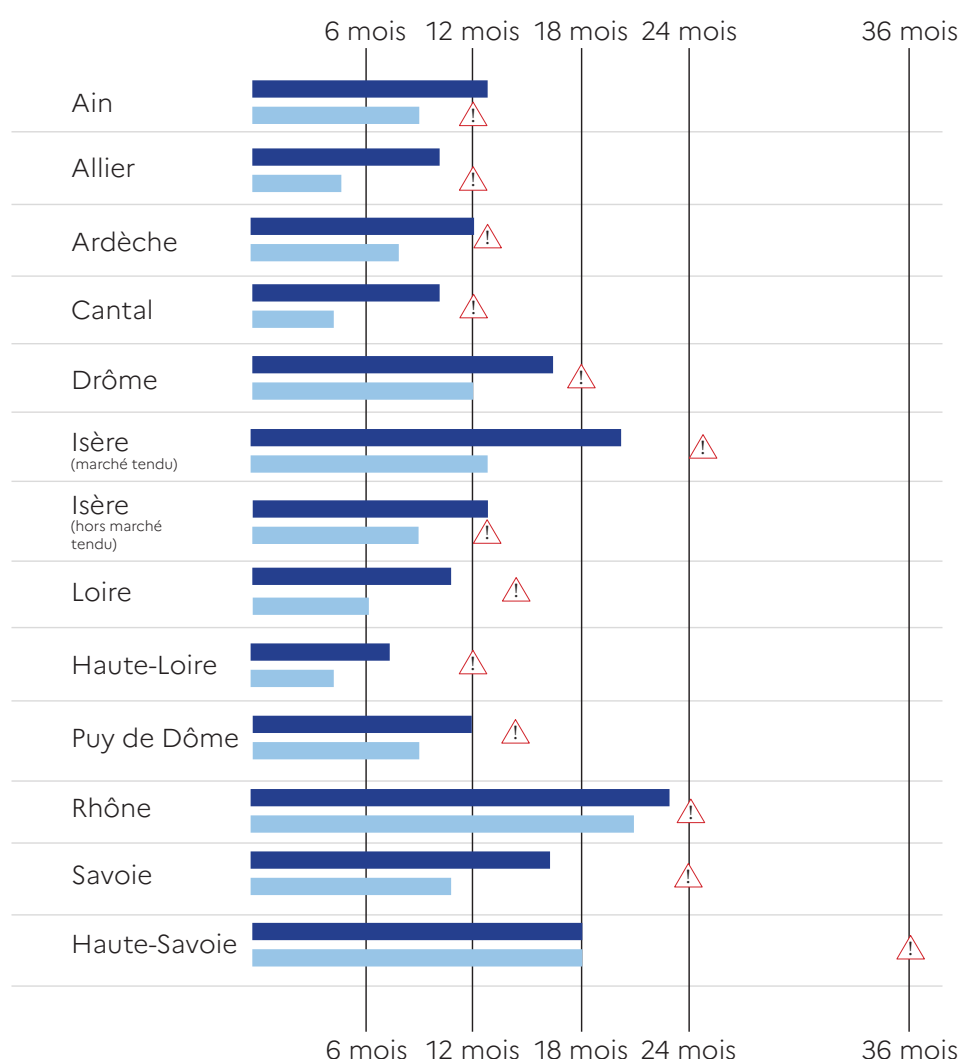
! **Hors mutations** : demande active ou attributions déduction faite des demandeurs déjà logés au sein du parc HLM.

Tension de la demande par département



Conséquence de la conjonction d'une baisse des attributions et d'une augmentation de la demande, la tension de la demande de logement social augmente en moyenne régionale, passant de 3,9 en 2022 à 4,6 en 2023. Sur le plan national, la tension poursuit également une trajectoire haussière, passant de 5,2 en 2022 à 6 en 2023.

DÉLAIS D'ATTENTE ET D'ATTRIBUTION



! Ce graphique différencie deux secteurs pour l'Isère car deux délais anormalement longs ont été fixés par arrêté préfectoral :

- 25 mois pour les secteurs dits en zone de marché tendu : Grenoble Alpes Métropole, les communautés d'agglomération du Pays Viennois, du Pays Voironnais, de la Porte de l'Isère ainsi que la communauté de communes du Moyen Grésivaudan
- 13 mois pour le reste du département.

■ Délai moyen d'attente de la demande restant active au 31/12/2023

■ Délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023

! Délai anormalement long fixé par arrêté préfectoral départemental

L'ancienneté moyenne de la demande active fin 2023 s'approche des 18 mois au niveau régional (un peu plus de 17 mois en 2021 et 2022), celle des demandes satisfaites tend vers 13 mois (alors qu'elle était environ de 12 mois en 2021 et 2022) et celle des demandes satisfaites hors mutation est de 11 mois comme en 2022.

Parmi les demandes actives fin 2023, 34 % ont moins de 6 mois, 60 % moins d'1 an, 70 % moins de 18 mois, 78 % moins de 2 ans et 13 % ont plus de 3 ans.

La moitié des attributions ont été faites moins de 6 mois après le dépôt de la demande, 69 % moins d'1 an après le dépôt de la demande. 8 % ont été faites plus de 3 ans après le dépôt de la demande.

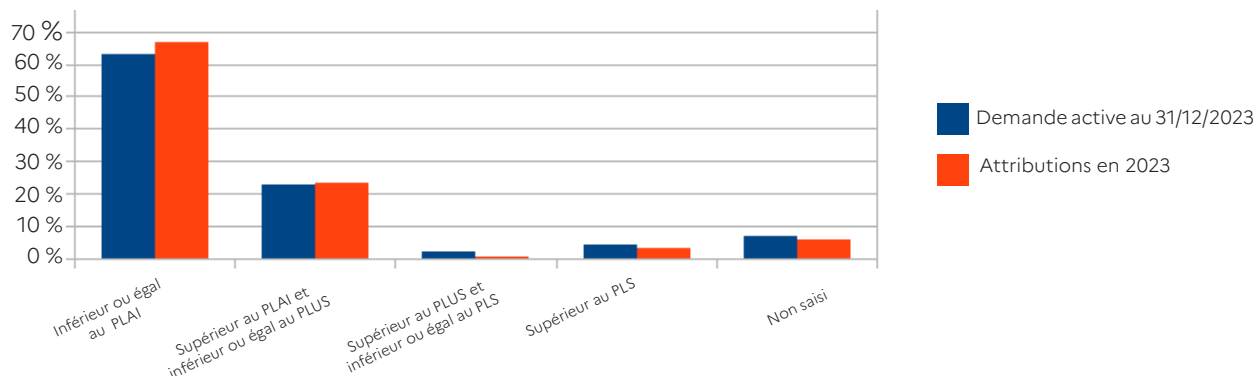
L'ancienneté moyenne de la demande active est dans la majorité des départements en-dessous du délai fixé comme anormalement long par arrêté préfectoral, à l'exception de l'Ain et de l'Isère hors zone tendue. Le Rhône et l'Ardèche ont un délai moyen d'attente des demandes en cours presque équivalent au délai anormalement long (respectivement 24 mois et 13 mois). Tous les départements, hormis la Haute-Loire où l'ancienneté baisse très légèrement, voient l'ancienneté de la demande active progresser modérément.

C'est en Haute-Savoie que le délai anormalement long est le plus élevé, fixé par le préfet à 36 mois. Les quatre départements de l'Ain, de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire ont le délai anormalement long le plus court, fixé à 12 mois. Le Rhône et la Savoie ont un délai anormalement long à 24 mois, il est de 25 mois pour l'Isère en zone de marché tendu.

PROFIL DES DEMANDEURS ET ATTRIBUTAIRES

■ Demandes et attributions selon les ressources

Part de la demande et des attributions selon les plafonds de ressources d'éligibilité au logement social



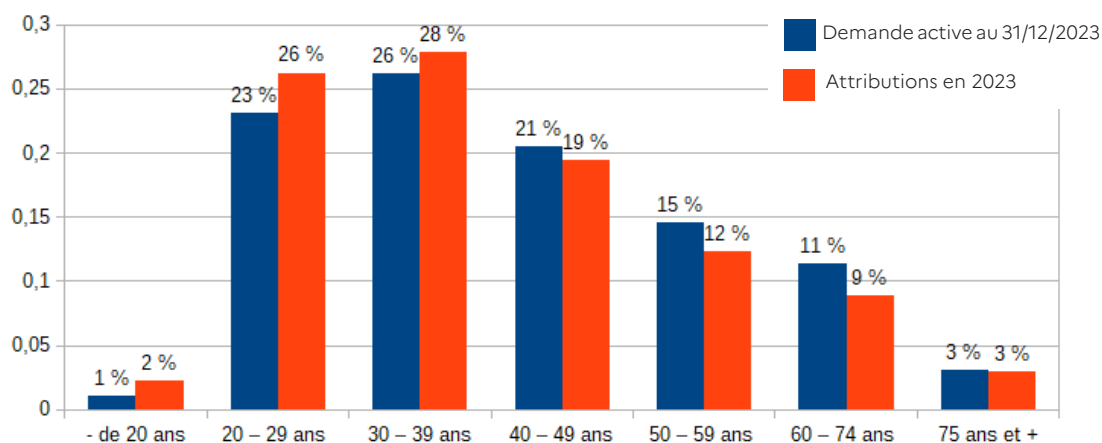
Comme en 2022, les ménages sous le plafond d'accès aux PLAI, logements très sociaux (cf. glossaire) sont surreprésentés dans les ménages ayant obtenu un logement.

Ils représentent plus de 63 % des demandeurs et environ 67 % des attributions. Cependant leur proportion dans les attributions, comme dans la demande, diminue par rapport à l'année dernière (71 % des attributions et 67 % des demandeurs en 2022).

Les ménages ayant des revenus compris entre les plafonds PLUS et PLS (cf. glossaire) représentent 2,4 % des demandeurs et 0,8 % des attributaires, des proportions en baisse par rapport aux années précédentes.

■ Demandes et attributions selon l'âge

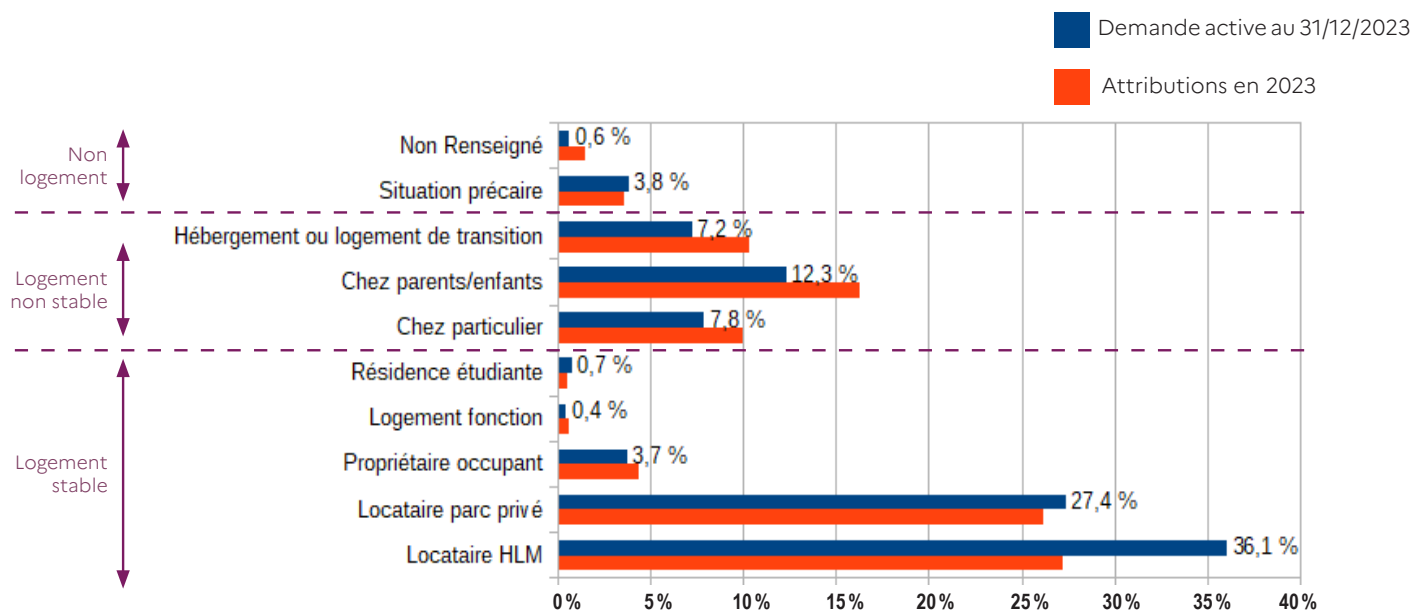
Part de la demande et des attributions selon l'âge des demandeurs



Les attributions de logements réalisées en 2023 ont cette année encore principalement bénéficié aux classes d'âge les plus jeunes : 56 % d'entre elles concernent des demandeurs de moins de 40 ans, dont la moitié de moins de 30 ans. Les moins de 40 ans sont davantage représentés dans les attributions que dans la demande active (50 %). La part des demandeurs et des attributions de cette classe d'âge est relativement stable depuis 2019.

Les différentes classes d'âge supérieures à 40 ans sont, comme les années précédentes, moins représentées dans les attributions que dans la demande active, notamment pour les 50-59 ans (15 % des demandes et 12 % des attributions). La part des demandeurs de 60-74 ans a augmenté par rapport à 2022 (11 % contre 9 %) quand la part des attributions pour cette classe d'âge est restée stable (9 %), alors que les plus de 75 ans voient leur part dans la demande passer de 6 à 3 % (et leur part dans les attributions rester stable à 3 %).

■ Demandes et attributions selon la situation résidentielle



La part des demandeurs déjà logés de façon stable¹ est majoritaire dans la demande active (68 %) comme dans les demandes satisfaites (59 %). La proportion de demandeurs déjà logés de façon stable est similaire à celle constatée depuis 2020.

La part des demandeurs en situation de logement non stable² est de 20 % dans la demande active et de 26 % des attributions (en hausse de 1 point par rapport à 2022), illustrant le fait que les attributions se font proportionnellement plus souvent pour des ménages en difficulté de logement.

Sont considérés comme en situation de non-logement³ les ménages en situation précaire⁴, en hébergement ou logement de transition⁵. Ils représentent 11 % de la demande et 14 % des attributions, en augmentation d'un point par rapport aux années précédentes.

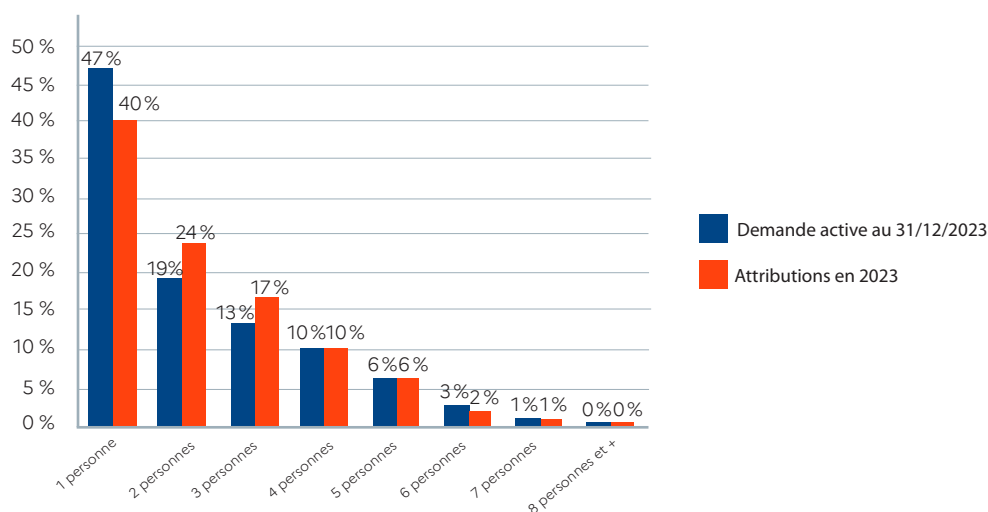
Les demandeurs et les attributaires en situations les plus précaires sont davantage représentés dans la demande active que dans les attributions (respectivement 3,8 % et 3,5 %), ce qui correspond à une hausse dans la demande par rapport à l'an dernier.

Pour comprendre

1. Le **logement stable** regroupe le logement en HLM, le logement de fonction, le logement en parc privé, le propriétaire occupant, la résidence étudiante.
2. Le **logement non stable** comprend le logement chez un particulier, un parent.
3. La **situation de non logement** regroupe les situations précaires, l'hébergement ou le logement de transition.
4. La notion de **situation précaire** est définie par la CHAL et regroupe camping, caravanning, hôtel, logé en habitat mobile, sans abris, squat.
5. La notion de « **hébergement ou logement de transition** » est définie par la CHAL et regroupe Centre enfance famille, RHVS (résidence hôtelière à vocation sociale), résidence sociale, foyer, structure d'hébergement, logement temporaire et coordination thérapeutique.

■ Demandes et attributions selon la taille des ménages

La demande et les attributions selon la taille du ménage



Les personnes isolées sont les plus nombreuses, que ce soit dans la demande active à fin 2023 (47 %) ou dans les attributions (40 %), ce qui est similaire à 2022. Elles sont moins bien représentées dans les attributions que dans la demande en cours.

Les ménages de 2 ou 3 personnes représentent respectivement 24 % et 17 % dans les attributions comme depuis 2021 et restent sur-représentés par rapport à leur poids dans les demandes (respectivement 19 % et 13 % des demandes).

Les grands ménages de 5 personnes et plus représentent 10 % des demandeurs mais seulement 8 % des attributaires, comme depuis 2019.

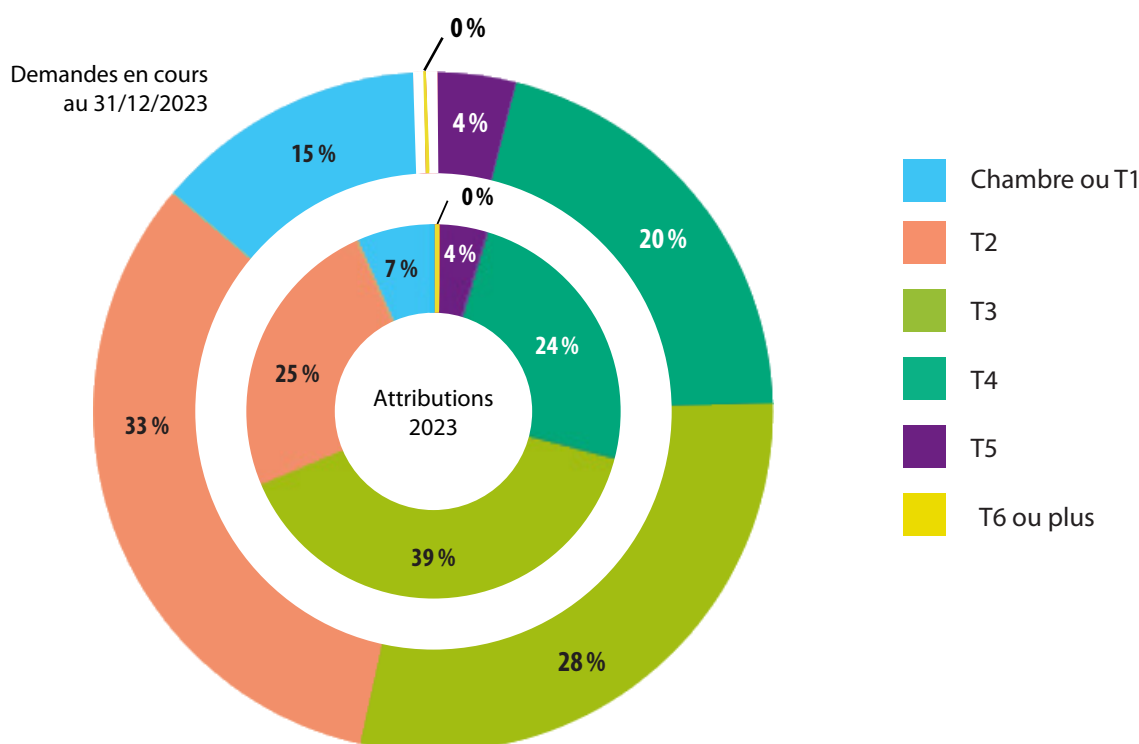
La distribution par âge des ménages dans les demandes et les attributions est globalement stable par rapport à l'année précédente.

ZOOM SUR LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Lors de l'enregistrement de sa demande, il est possible de demander plusieurs typologies de logements (un T2 ou T3 par exemple). Pour l'exploitation de ces

données, c'est la plus petite typologie demandée qui a été prise en compte.

Demandes et attributions en fonction de la typologie des logements



A fin 2023, la demande en logement social se porte en majorité sur les T2 (33 %, comme depuis 2021) et les T3 (28 %, en baisse d'un point par rapport à 2022) puis sur les T4 (20 %, en hausse d'un point par rapport à 2022).

La distribution des attributions montre une réponse relativement satisfaisante à la demande pour les T3 et T4 qui sont en proportion davantage représentés dans les attributions que dans les demandes.

En revanche, il est toujours aussi difficile de répondre à la demande pour les petits logements, T1 et T2, qui sont sous-représentés dans les attributions : 32 % des attributions pour 48 % des demandes actives. Le parc de logements de petite taille reste ainsi insuffisant pour répondre au besoin exprimé par les demandeurs.

Cette typologie de logement bénéficie pourtant de taux de rotation¹ plus élevés : 15 % pour les T1 et 10 % pour les T2, alors que la moyenne est de 9 %. Le taux de rotation est en baisse par rapport à 2022 pour l'ensemble des typologies de logement.

Pour comprendre

1. Le taux de rotation correspond au nombre de logements libérés au cours de l'année / nombre de logements du parc total. Il témoigne de l'activité du marché du logement. Un faible taux témoigne d'une forte tension du marché et à l'inverse un fort taux traduit un marché détendu (avec un choix plus large de parcours résidentiel et une vacance souvent élevée).

ZOOM RÉGIONAL SUR LE PLAN « LOGEMENT D'ABORD »

Lancé en septembre 2017 par le Président de la République, le plan quinquennal (2018-2022) pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme a fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile. Un plan Logement d'abord 2 a été lancé en 2023, dans la continuité du premier plan.

La Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL) coordonne sa mise en œuvre à l'échelle nationale en s'appuyant notamment sur 45 territoires de mise en œuvre accélérée.

En Auvergne-Rhône-Alpes, cinq territoires ont été retenus dans le cadre des deux appels à manifestation d'intérêt : la métropole de Lyon, Grenoble Alpes Métropole, Clermont Auvergne Métropole et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, puis Grand Chambéry Agglomération et la CA Montluçon Agglomération.

Plus d'informations sur le plan Logement d'abord [ici](#).

■ L'accès au logement des plus précaires

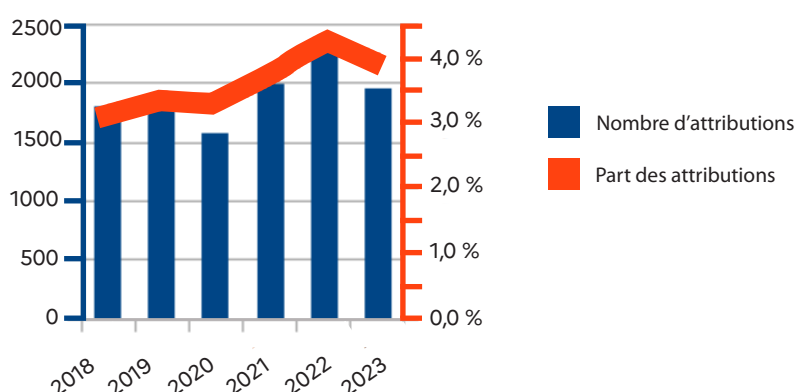
Le plan Logement d'abord fait l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement, avec notamment deux indicateurs relatifs aux attributions de logements sociaux :

- nombre d'attributions de logements sociaux aux ménages issus de l'hébergement généraliste,
- nombre d'attributions de logements sociaux aux ménages se déclarant sans abri ou en habitat de fortune.

Depuis 2018, **les attributions aux ménages en hébergement** ont augmenté de 8 % en moyenne régionale. Dans un même temps les attributions de logements sociaux ont baissé de 14 %.

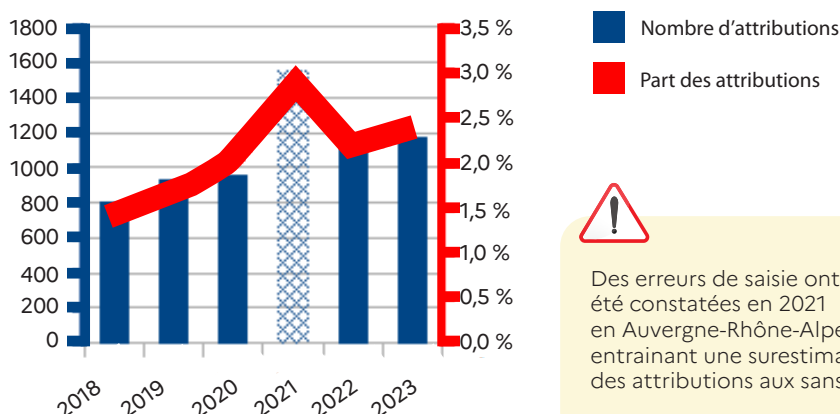
En proportion dans le total les attributions, les attributions aux hébergés sont en hausse, passant de 3,1 % à 3,9 % entre 2018 et 2023 témoignant d'une amélioration de l'accès des ménages hébergés au parc social.

Attributions aux ménages en hébergement



Dans le même temps, les **attributions aux ménages sans-abri** ont augmenté de 45 % en moyenne régionale entre 2018 et 2023. En proportion dans le total les attributions, les attributions aux sans-abri sont en hausse, passant de 1,4 % à 2,4 % entre 2018 et 2023 témoignant d'un accès facilité des ménages sans-abri au parc social.

Attributions aux ménages sans-abri



Des erreurs de saisie ont été constatées en 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes entraînant une surestimation des attributions aux sans-abri.

LE PILOTAGE DES POLITIQUES D'ATTRIBUTION

Les lois ALUR (n°2014-366 du 24 mars 2014), Égalité et citoyenneté (n°2017-86 du 27 janvier 2017) et ELAN (n°2018-1021 du 23 novembre 2018) ont posé le cadre d'une politique d'attributions territorialisée, visant à la mise en œuvre des principes de mixité sociale et l'accès au logement des ménages les plus défavorisés.

À ce titre, les EPCI tenus de se doter d'un PLH et les EPCI ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville sont tenus :

- de mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL) ;
- celle-ci doit adopter un document cadre sur les orientations en matière d'attribution de logements sociaux qu'elle aura définies ;
- ces orientations doivent être déclinées opérationnellement dans une convention intercommunale d'attribution (CIA) ;
- d'adopter un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD).

Les EPCI compris dans le périmètre de la réforme des attributions doivent également mettre en œuvre un système de cotation des demandes de logement social avant fin 2023. Conçue comme une aide à la décision et un outil au service de la transparence, la cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande. [Pour en savoir plus.](#)

La loi ELAN a par ailleurs prévu la généralisation de la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux, au plus tard le 24 novembre 2023. Elle a pour objectifs une plus grande fluidité et une meilleure efficacité du processus d'attribution. [Pour en savoir plus.](#)

L'AVANCEMENT À FIN 2023 ET LES ÉVOLUTIONS INTERVENUES EN 2023

En Auvergne-Rhône-Alpes, 52 EPCI sont concernés par la réforme des attributions

A fin 2023, on dénombre :

- 48 conférences intercommunales du logement (CIL) créées (42 à fin 2022) ;
 - dont 40 CIL ayant adopté leurs orientations cadre (36 à fin 2022) ;
- 28 conventions intercommunales d'attributions (CIA) adoptées (26 à fin 2022) ;

- 40 plans partenariaux de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) (31 à fin 2022) ;
- 38 EPCI avec un système de cotation de la demande en vigueur (7 à fin 2022) ;
- 126 conventions de gestion du contingent préfectoral en flux (16 à fin 2022).

En 2023, on constate une progression de la mise en œuvre de la réforme dans l'ensemble des départements de la région.

■ Une atteinte très partielle des objectifs de mixité sociale de la loi Égalité et Citoyenneté

Pour les EPCI soumis à la réforme des attributions, la loi Égalité Citoyenneté donne pour objectifs :

- au moins 25 % des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, doivent être consacrées à des demandeurs dont le niveau de ressources par unité de consommation est inférieur à un montant constaté annuellement par arrêté du ministre chargé du logement ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou d'une opération de

requalification des copropriétés dégradées. On parle du premier quartile des demandeurs de logement social ;

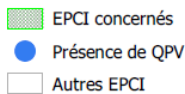
- au moins 50 % des attributions annuelles de logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville doivent être consacrées à des demandeurs autres que ceux mentionnés précédemment.

- 17 % des attributions hors QPV ont été faites à des ménages du premier quartile (16,7 % en 2022,

- Parmi les 52 EPCI de la région concernés par ces obligations :

- CC Pays du Montblanc (74)) respectent les objectifs relatifs aux 25 % d'attributions hors QPV au premier quartile en 2023 (contre 2 en 2022, 3 en 2021, 4 en 2020 et en 2019) ;

- À l'exception d'un EPCI, l'ensemble des 44 EPCI concernés par la réforme et ayant un QPV ont un taux d'attributions en QPV dépassant les 50 % pour les 3 quartiles supérieurs ; 21 d'entre eux ont un taux supérieur à la moyenne régionale.



Évolution du périmètre de la réforme au 1^{er} janvier 2024

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 a modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les changements à compter du 1^{er} janvier 2024 sont :

- QPV sortants :
 - Ain : Pays-de-Gex (2 QPV)
 - Isère : Chavanoz (1 QPV), Saint-Marcellin (1 QPV)
 - Nouveau Rhône : COR-Tarare (1 QPV)
 - Métropole de Lyon : Neuville-sur-Saône (1 QPV)
 - Savoie : Grand Lac - Aix-les-Bains (1 QPV)
- QPV Entrants :
 - Loire : Firminy (2 QPV : Layat Bas-Mas ; Firminy Vert), Saint-Étienne (3 QPV : Monthieu ; Grand Clos ; Solaure)
 - Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand (1 QPV : Centre)
 - Métropole de Lyon : Décines-Charpieu (1 QPV : Berthaudière - Sablons – Cornavent), Écully (1 QPV : Les Sources - Le Pérollier), Lyon 8e (1 QPV : Laënnec), Oullins & La Mulatière (1 QPV : Le Roule – Cadière), Vénissieux (3 QPV : La Borelle ; Monery ; Les Maronniers), Vernaison (1 QPV : Le Péronnet).

Des ajustements de périmètre sont également intervenus pour certains quartiers prioritaires.

De cette évolution de la géographie prioritaire résulte la sortie du périmètre des EPCI soumis à la réforme des attributions de deux territoires de l'Isère : la CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et la CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Au 1^{er} janvier 2024, Auvergne-Rhône-Alpes compte donc 50 EPCI soumis à la réforme des attributions (cf liste en annexe).

EN RÉSUMÉ...

- une demande de logement social en hausse par rapport à 2022 et qui n'a jamais été aussi élevée (+26 % depuis 2017) dans un contexte de ralentissement de la production et de la rotation du parc ;
- des attributions en baisse par rapport à 2022 et un taux de rotation en baisse ;
- une tension de la demande en hausse dans tous les départements ;
- des forts contrastes entre les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- on constate, malgré la hausse marquée des demandes, une stabilité de caractéristiques des ménages demandeurs et attributaires que ce soit par tranche d'âge, par niveau de ressources, par situation résidentielle, par taille du ménage...
- une politique des attributions qui essaie de répondre à l'objectif de logement de personnes aux revenus modestes ou en situation précaire, mais des situations extrêmes qui peinent à trouver des réponses de logement ;
- un besoin en petits logements qui s'illustre par une proportion des T1 et T2 plus importante dans la demande active que dans les attributions et par la part des personnes isolées et des ménages avec peu de personnes à charge dans la demande restant active à fin 2023.

GLOSSAIRE

PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : prêt accordé aux organismes lors de la construction de l'immeuble. Les logements correspondant à cette catégorie sont destinés aux personnes qui cumulent des difficultés sociales et économiques. Les plafonds de ressources et de loyers sont minorés par rapport au logement social « classique » PLUS.

PLUS (prêt locatif à usage social) : c'est le type de financement du logement social le plus courant.

PLS (prêt locatif social) : prêt qui finance des logements situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est le plus tendu.

SNE : système national d'enregistrement (de la demande de logement social). Il permet l'enregistrement, puis le suivi et la gestion de la demande en logement social. Lors de sa demande (en ligne ou à un guichet enregistreur), le demandeur remplit un formulaire spécifique.

Lien internet pour demande en ligne : www.demande-logement-social.gouv.fr/

SPTA : système particulier de traitement automatisé (de la demande de logement social). Autorisé par l'article R441-2-5 du code de la construction et de l'habitation, il remplace, sur certains territoires, le SNE. Il lui est interfacé.

SOURCES :

- Données provenant de l'Infocentre SNE arrêtées au 23/02/2024.
- Données SDES, RPLS au 1er janvier 2023 (parc de logement social et taux de rotation) et de IGN Protocole.
- Insee recensement des résidences principales : RP 2021.

A photograph of a modern, multi-story apartment building with a light-colored facade and large windows. The building is set against a clear blue sky with a few white clouds. A large blue rectangular overlay is positioned in the center of the image, containing white text.

BILAN 2023 DES DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Fiches par département

AIN

Chiffres clés

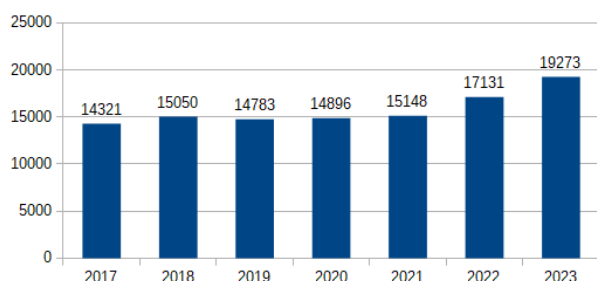
- nombre de demandes actives à fin d'année : 19 273 dont 12 165 demandes actives hors mutation ; 7 108 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 16 081 dont 11 385 nouvelles demandes hors mutation ; 4696 en mutation.
- nombre d'attributions : 5 234 dont 3 883 attributions hors mutation ; 1 351 attributions en mutation
- tension de la demande : 3,1.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 13 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 8 mois¹.

+35 % de hausse des demandes depuis 2017 dont +26 % depuis 2021.

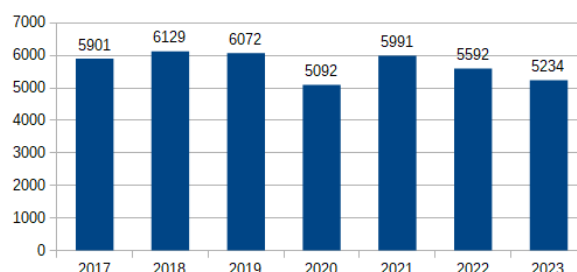
Des attributions en baisse depuis la sortie du COVID.

Une tension en hausse, mais qui reste à un niveau moindre que la moyenne régionale.

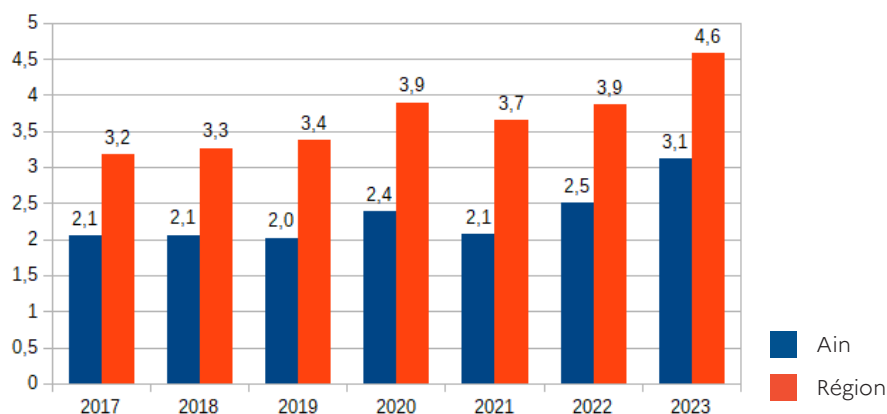
Ain - Evolution des demandes en cours



Ain - Evolution des attributions



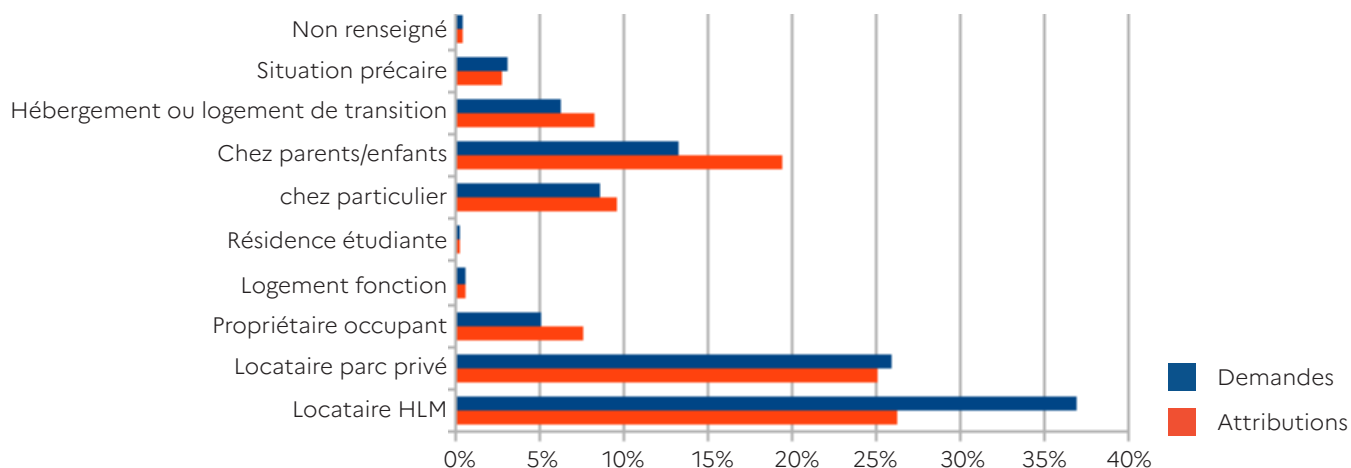
Evolution de la tension de la demande



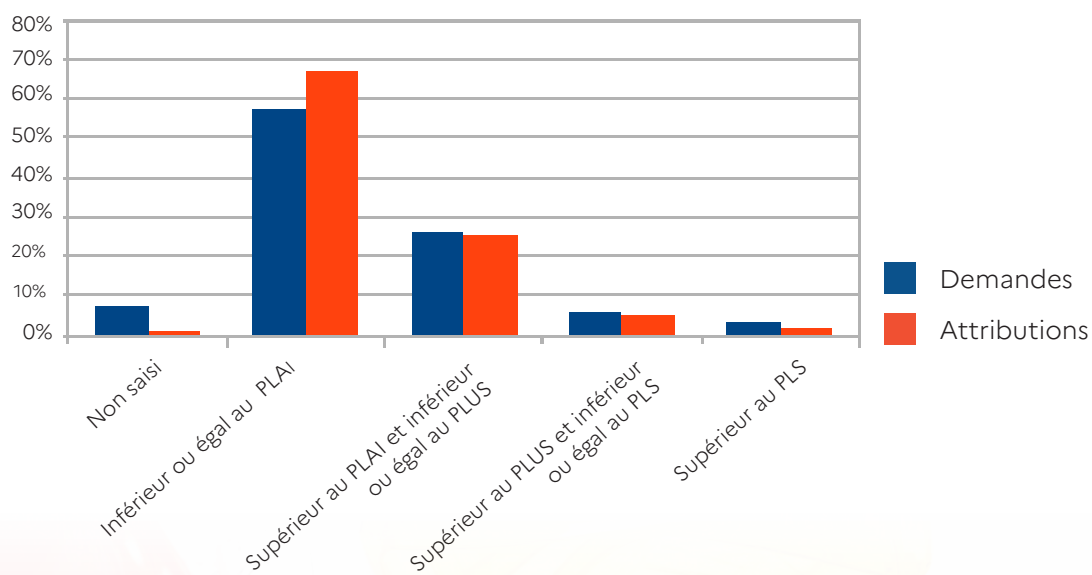
1 - Délai anormalement long : 12 mois

La part des demandeurs et attributaires déjà logés de façon stable est majoritaire tout comme celle des ménages sous plafond PLAI.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



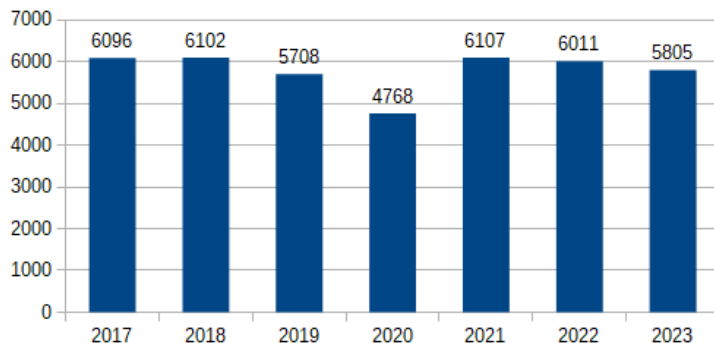
ALLIER

Chiffres clés

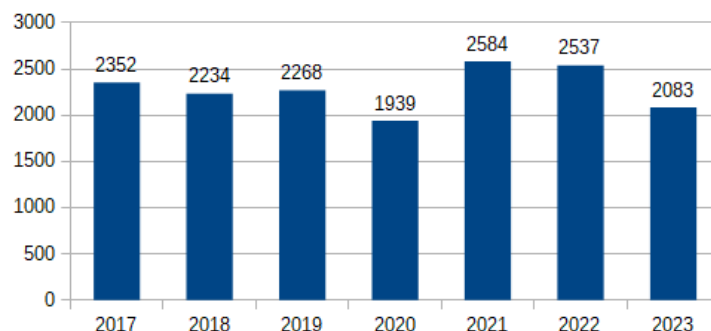
- nombre de demandes actives à fin d'année : 5 805 dont 3759 demandes actives hors mutation ; 2046 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 5620 dont 3966 nouvelles demandes hors mutation ; 1654 en mutation.
- nombre d'attributions : 2083 dont 1544 attributions hors mutation ; 539 attributions en mutation.
- tension de la demande : 2,4.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 10 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 5 mois¹.

2 périodes de baisse successives des demandes en amont et aval de la période COVID.
2023 est marquée par une baisse forte des attributions.
Une tension faible et assez stable.

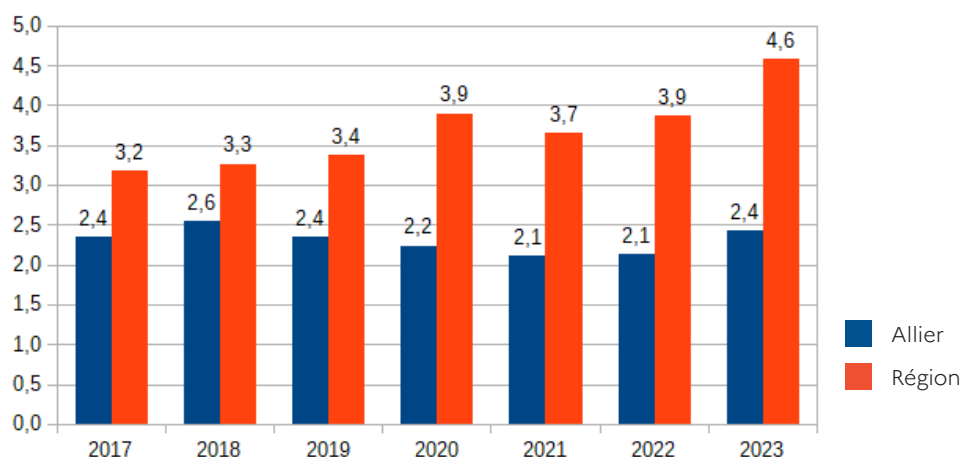
Allier - Evolution des demandes en cours



Allier - Evolution des attributions



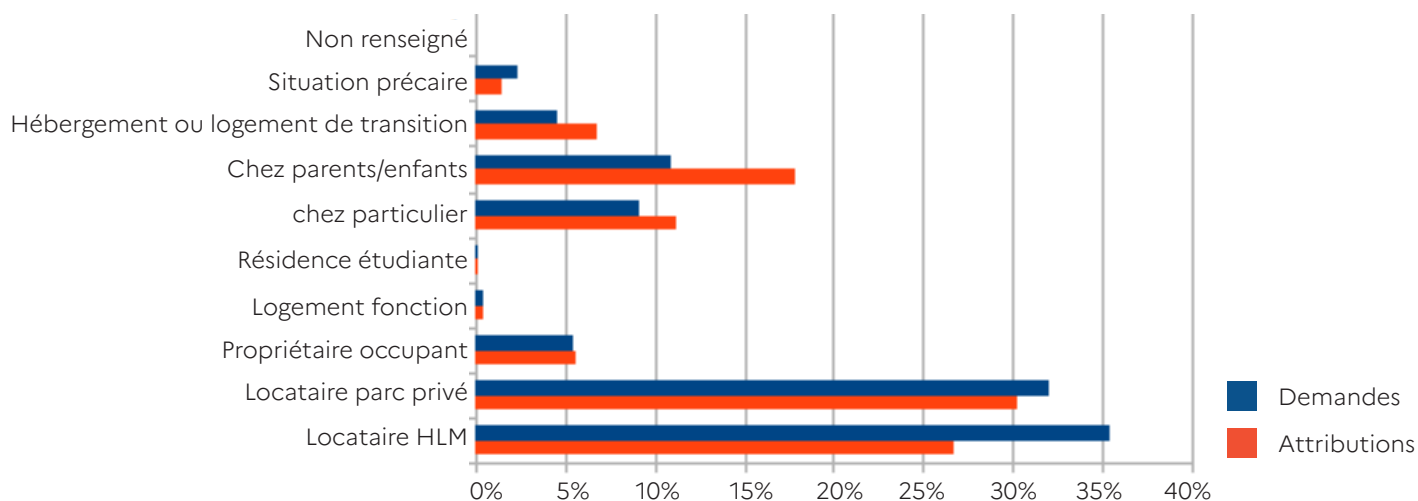
Evolution de la tension de la demande



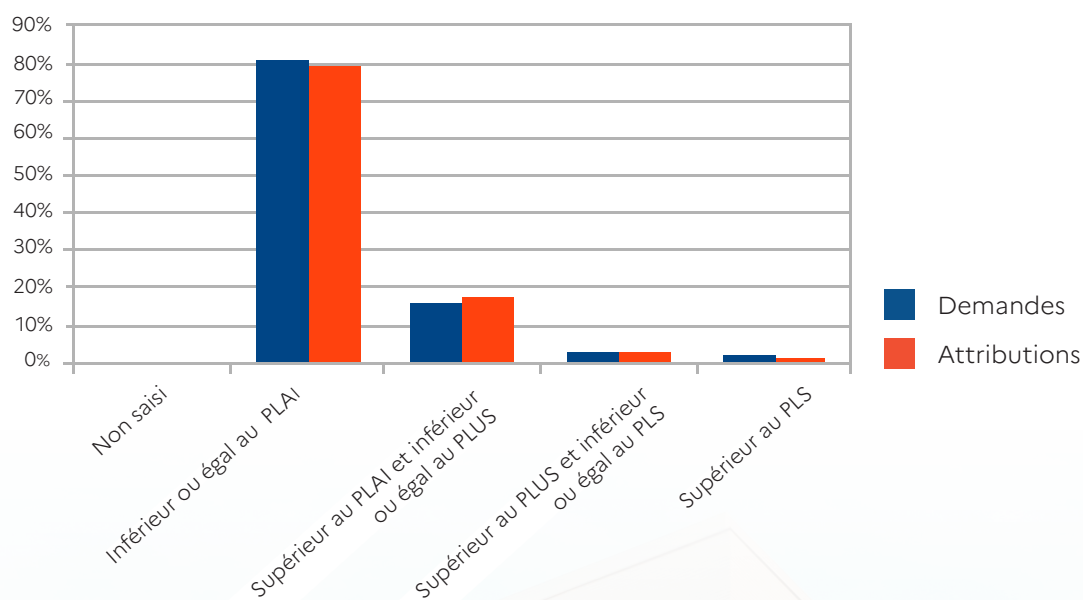
1 - Délai anormalement long : 12 mois

Une part des demandeurs et attributaires déjà logés de façon stable majoritaire, bien supérieure aux moyennes régionales. Une part des ménages sous plafond PLAI bien au-dessus des pourcentages régionaux.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



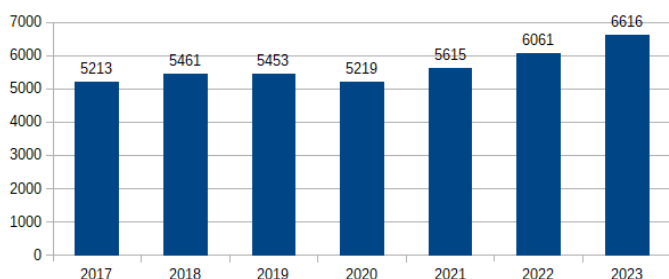
ARDÈCHE

Chiffres clés

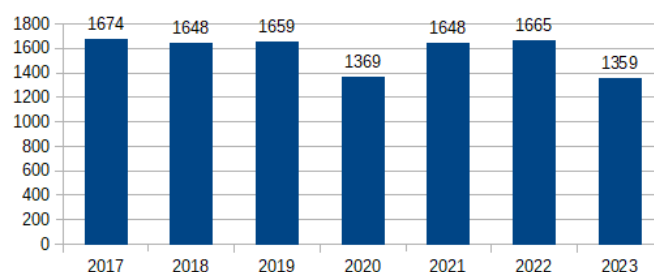
- nombre de demandes actives à fin d'année : 6 616 dont 4 466 demandes actives hors mutation ; 2 150 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 5 390 dont 3 946 nouvelles demandes hors mutation ; 1 444 en mutation.
- nombre d'attributions : 1 359 dont 1 061 attributions hors mutation ; 298 attributions en mutation.
- tension de la demande : 4,2.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 12 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 7 mois¹.

Une forte hausse de la demande depuis 2020 et une baisse des attributions très forte en 2023, qui conduisent à une hausse significative de la tension en 2023.

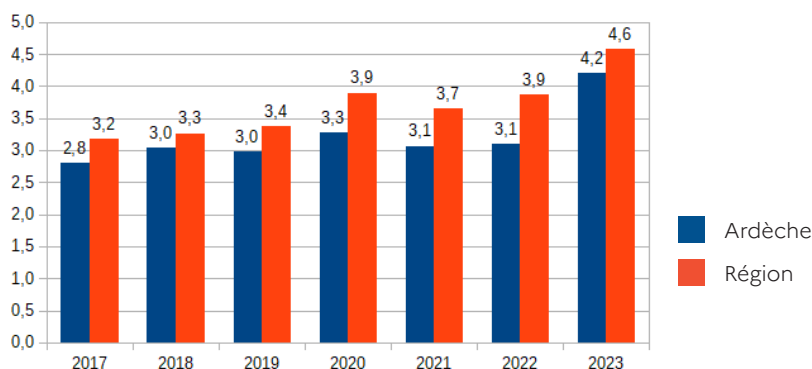
Ardèche - Evolution des demandes en cours



Ardèche - Evolution des attributions



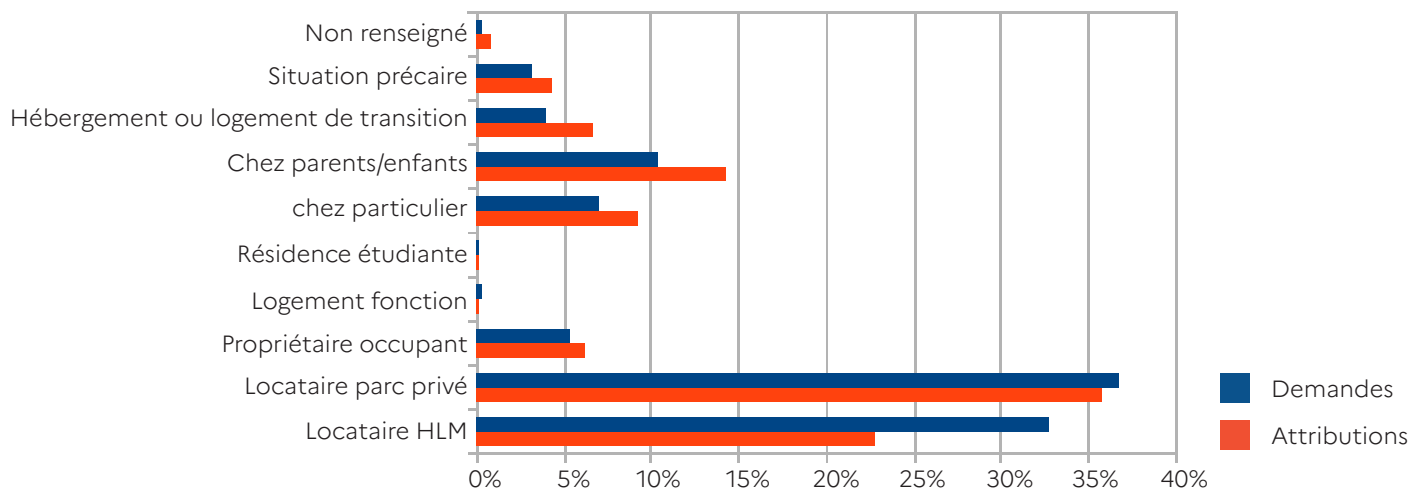
Evolution de la tension de la demande



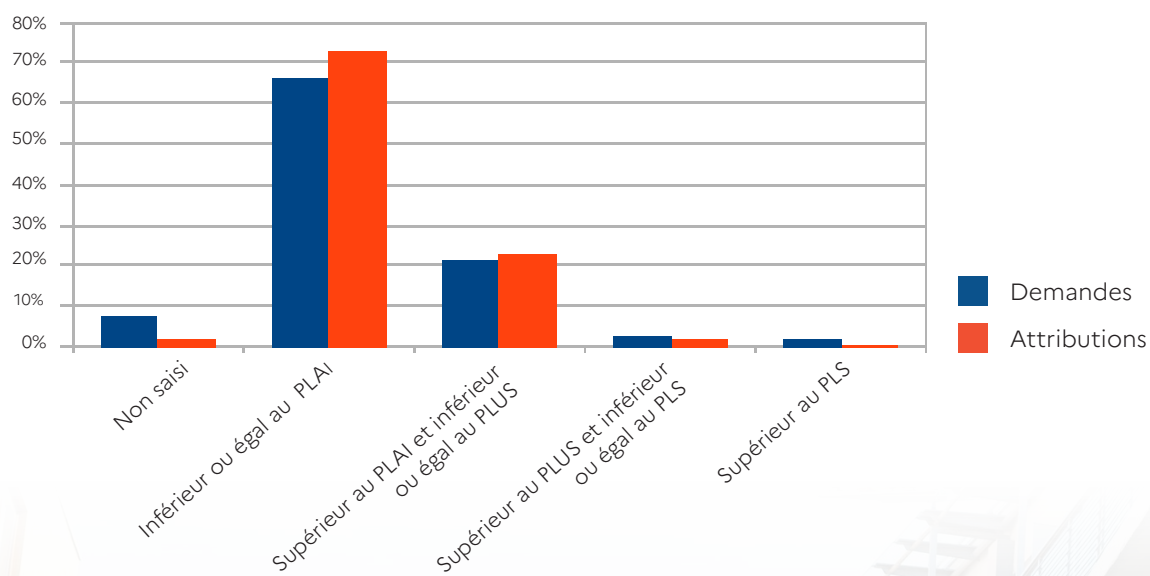
1 - Délai anormalement long : 13 mois

Une part des demandeurs déjà logés de façon stable majoritaire et supérieure à la moyenne régionale, tout comme celle des demandeurs aux ressources inférieures au plafond PLAI.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



CANTAL

Chiffres clés

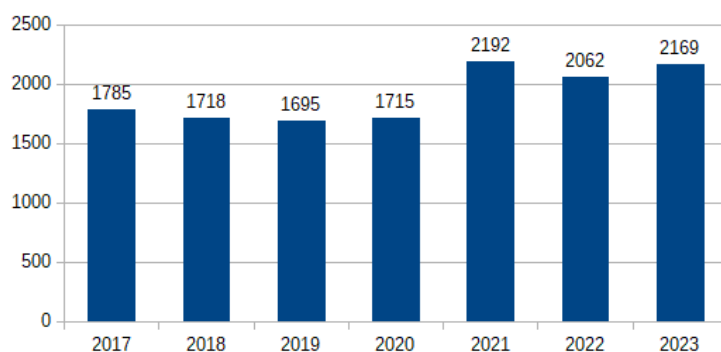
- nombre de demandes actives à fin d'année : 2 169 dont 1 493 demandes actives hors mutation ; 676 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 2 325 dont 1 761 nouvelles demandes hors mutation ; 564 en mutation.
- nombre d'attributions : 887 dont 712 attributions hors mutation ; 175 attributions en mutation.
- tension de la demande : 2,10.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 10 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 4 mois¹.

Deux paliers avant-après COVID pour la demande.

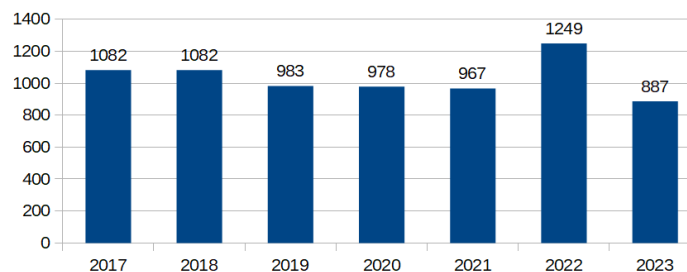
Les attributions atteignent leur plus bas niveau en 2023 depuis 2017 après un pic en 2022.

Le Cantal reste le département qui connaît la tension la plus faible de la région.

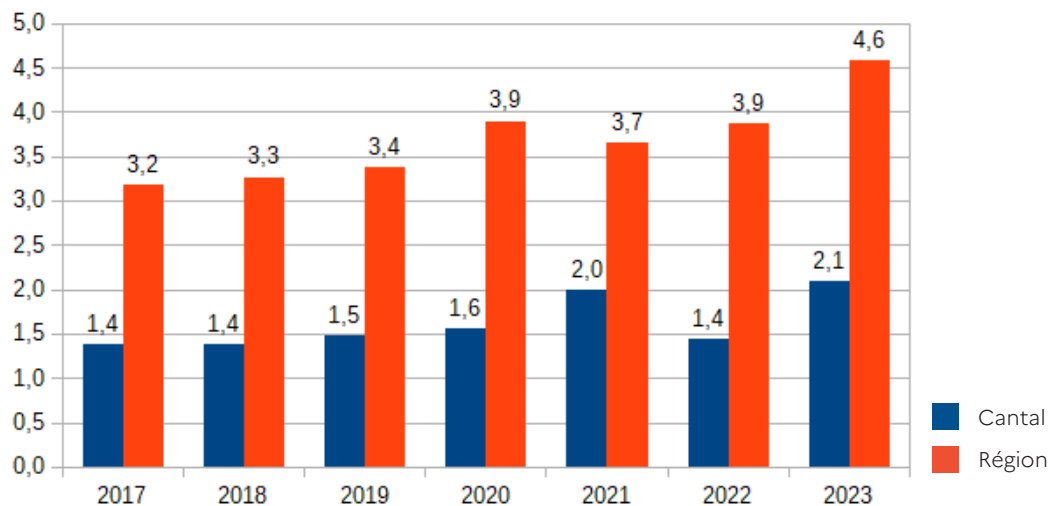
Cantal - Evolution des demandes en cours



Cantal - Evolution des attributions



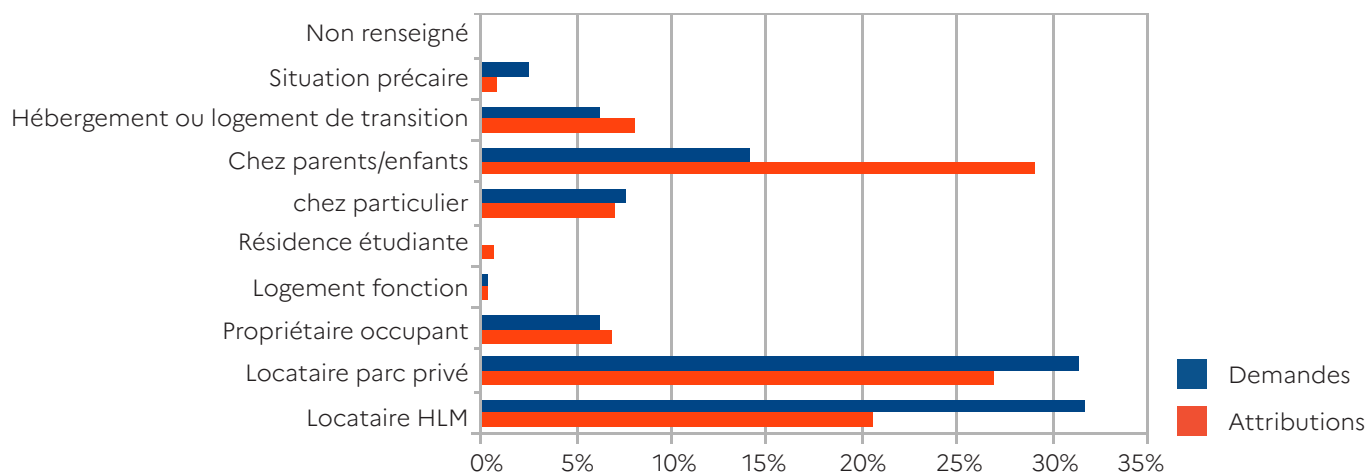
Evolution de la tension de la demande



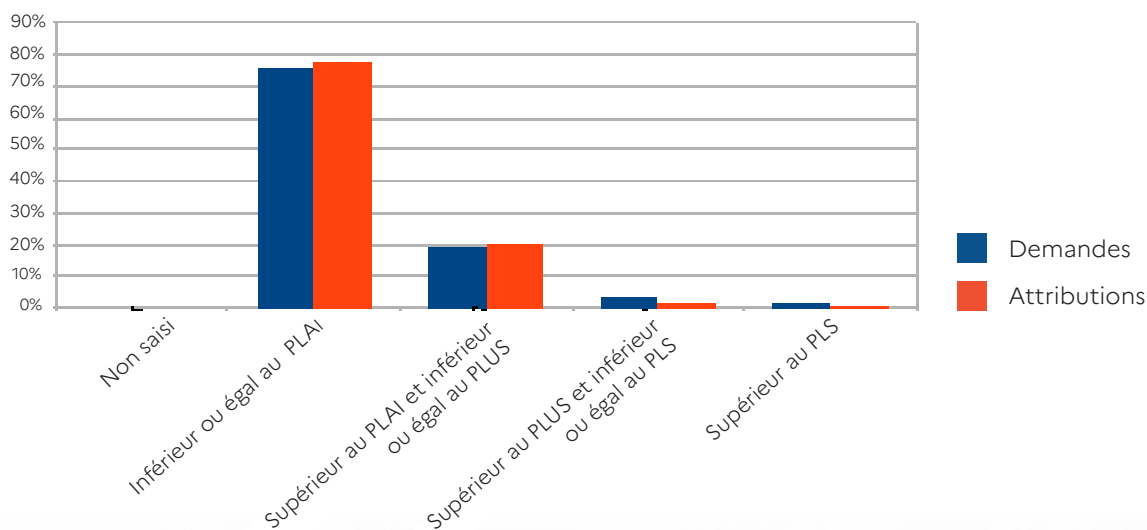
1 - Délai anormalement long : 12 mois

Une proportion conséquente d'attributions à des décohabitants. Une part des demandeurs et d'attributions à des ménages sous plafond PLAI supérieure à la moyenne régionale.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



DRÔME

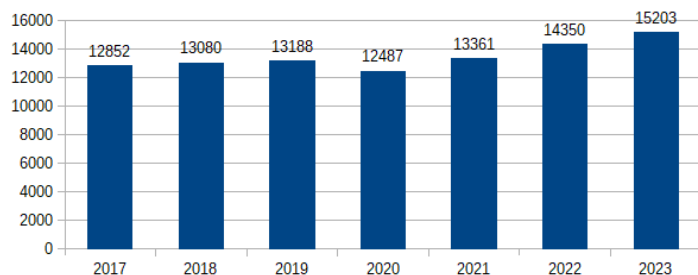
Chiffres clés

- nombre de demandes actives à fin d'année : 15 203 dont 10 123 demandes actives hors mutation ; 5 080 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 10 631 dont 7 802 nouvelles demandes hors mutation ; 2 829 en mutation.
- nombre d'attributions : 2 617 dont 1 960 attributions hors mutation ; 657 attributions en mutation.
- tension de la demande : 5,2.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 16 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 11 mois¹.

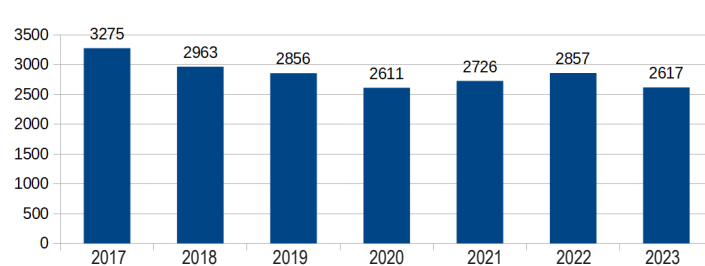
Si la demande en cours suit une évolution à la hausse plutôt régulière, les attributions descendent en 2023 au niveau de 2020.

Une tension en hausse constante et supérieure à la moyenne régionale.

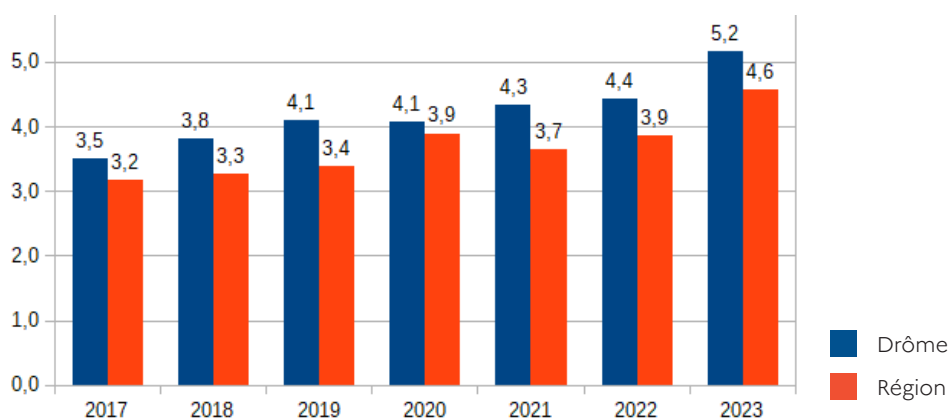
Drôme - Evolution des demandes en cours



Drôme - Evolution des attributions



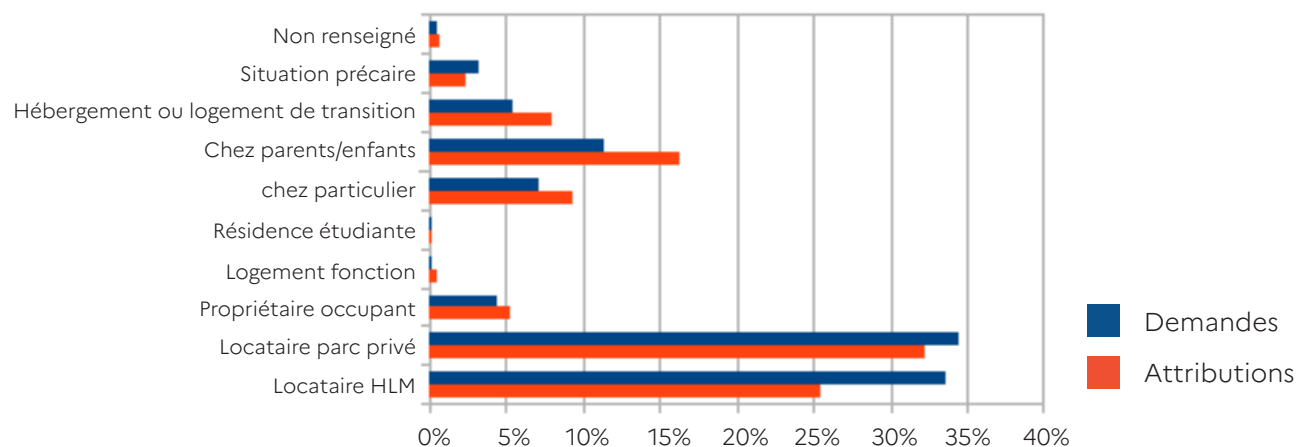
Evolution de la tension de la demande



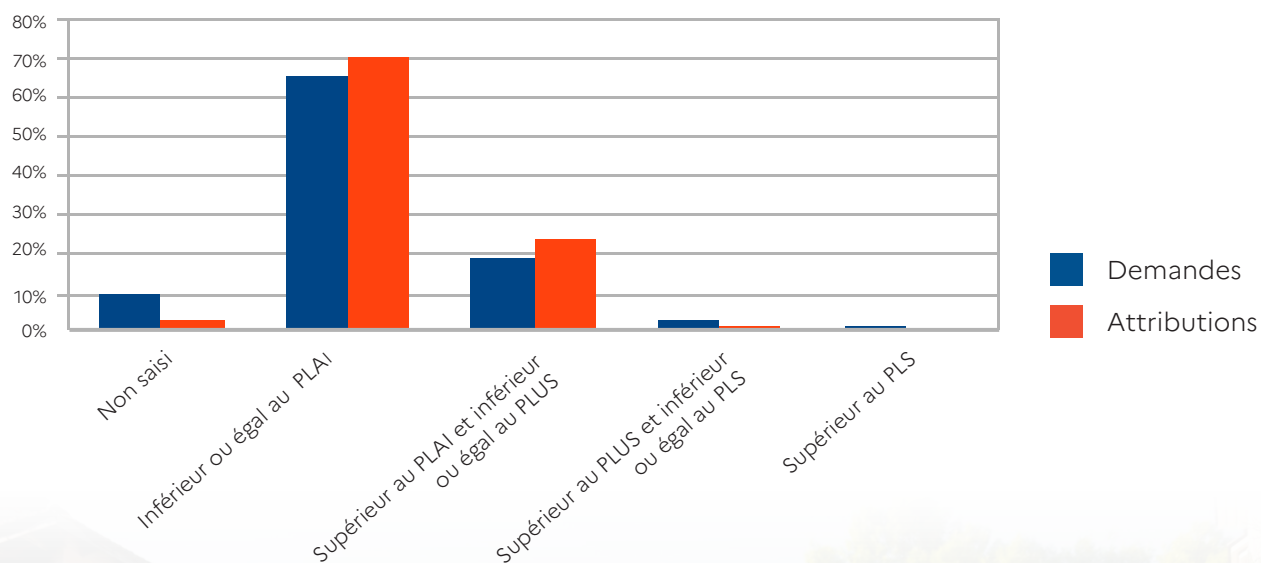
1 - Délai anormalement long : 18 mois

Comme en moyenne régionale, des demandeurs et attributaires déjà logés de façon stable majoritaires et en grande partie sous plafond PLAI.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



ISÈRE

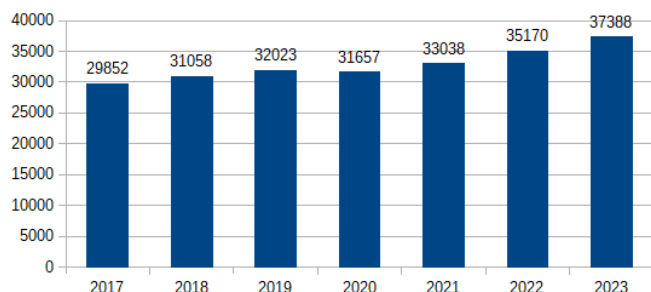
Chiffres clés

- nombre de demandes actives à fin d'année : 37 388 dont 22 511 demandes actives hors mutation ; 14 877 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 25 113 dont 17 273 nouvelles demandes hors mutation ; 7 840 en mutation.
- nombre d'attributions : 7 871 dont 5 511 attributions hors mutation ; 2 360 attributions en mutation.
- tension de la demande : 4,1.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 20 mois en zone tendue ; 13 mois en zone détendue.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 13 mois en zone tendue ; 8 mois en zone détendue¹.

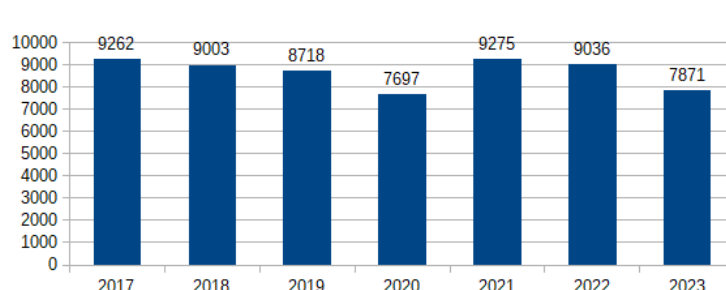
**Une hausse quasi constante des demandes depuis 2017 (+25 %).
Des attributions qui diminuent jusqu'en 2020, puis après un rattrapage en 2021, baissent fortement en 2023.**

Une accélération de la hausse de la tension sur les deux dernières années.

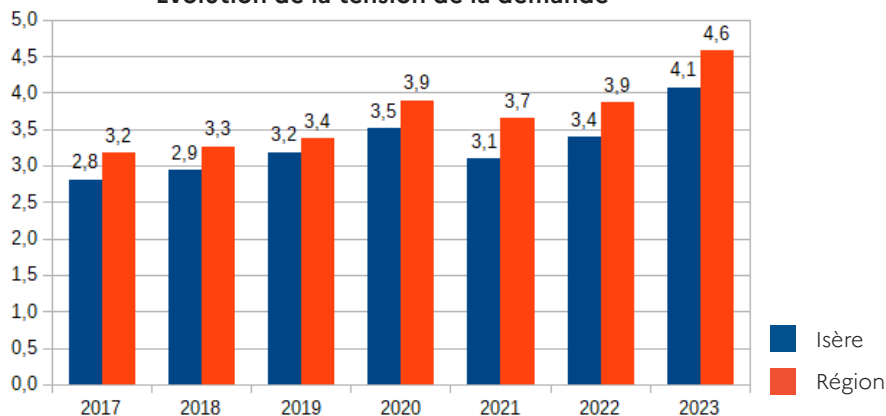
Isère - Evolution des demandes en cours



Isère - Evolution des attributions



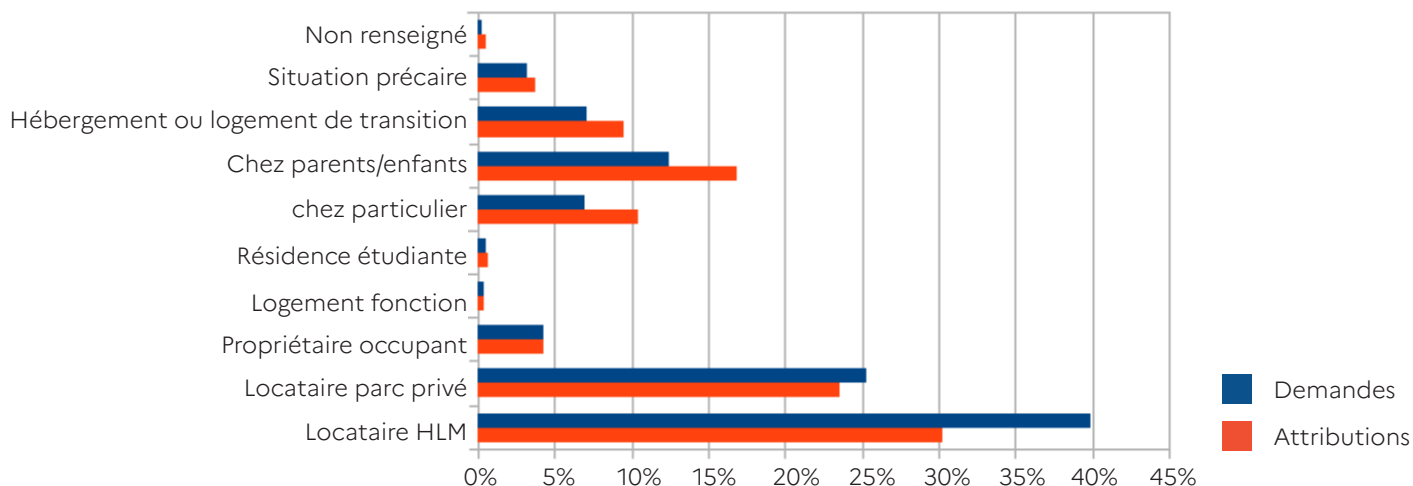
Evolution de la tension de la demande



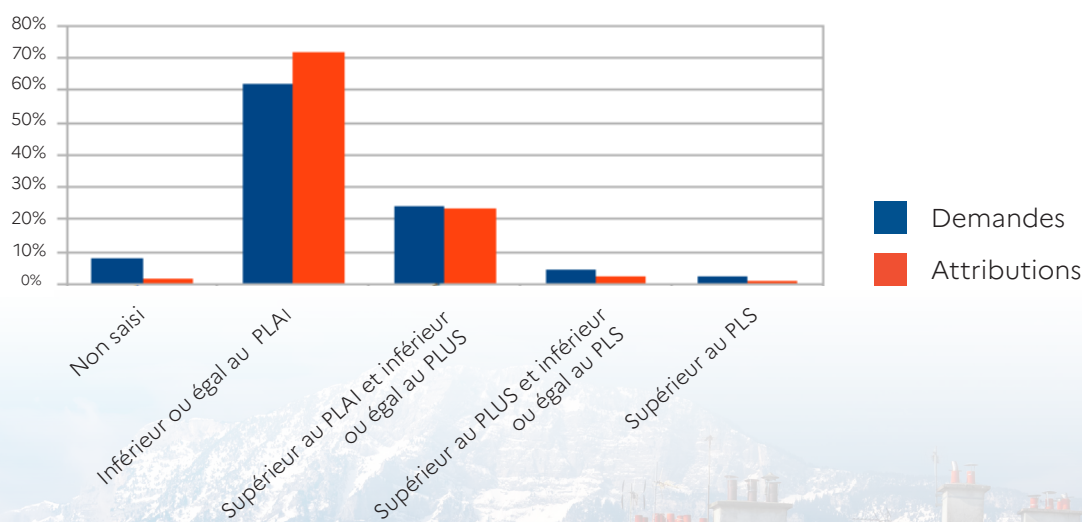
1 - Délai anormalement long : 25 mois pour les secteurs dits en zone de marché tendu : Grenoble Alpes Métropole, les communautés d'agglomération du Pays Viennois, du Pays Voironnais, de la Porte de l'Isère ainsi que la communauté de communes du Moyen Grésivaudan - 13 mois pour le reste du département.

Comme en moyenne régionale, une part des demandeurs déjà logés de façon stable majoritaire dans la demande active comme dans les demandes satisfaites et majoritairement sous plafond de ressources PLAI.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



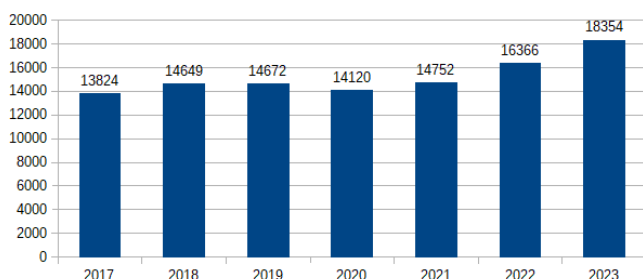
LOIRE

Chiffres clés

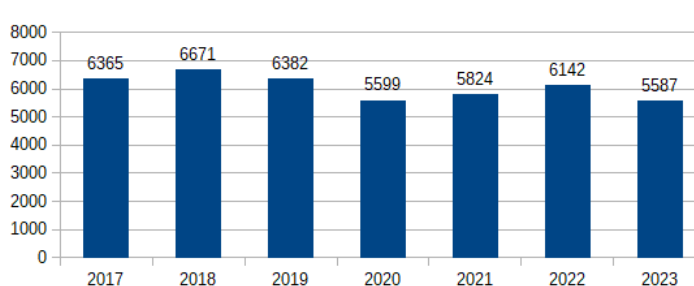
- nombre de demandes actives à fin d'année : 18 354 dont 11 573 demandes actives hors mutation ; 6 781 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 16 810 dont 11 638 nouvelles demandes hors mutation ; 5 172 en mutation.
- nombre d'attributions : 5 587 dont 4 212 attributions hors mutation ; 1 375 attributions en mutation.
- tension de la demande : 2,7.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 11 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 6 mois¹.

Une intensification de la hausse des demandes en cours (+39 % depuis 2017) qui contraste avec les fluctuations du nombre d'attributions.
Une tension modérée mais en hausse.

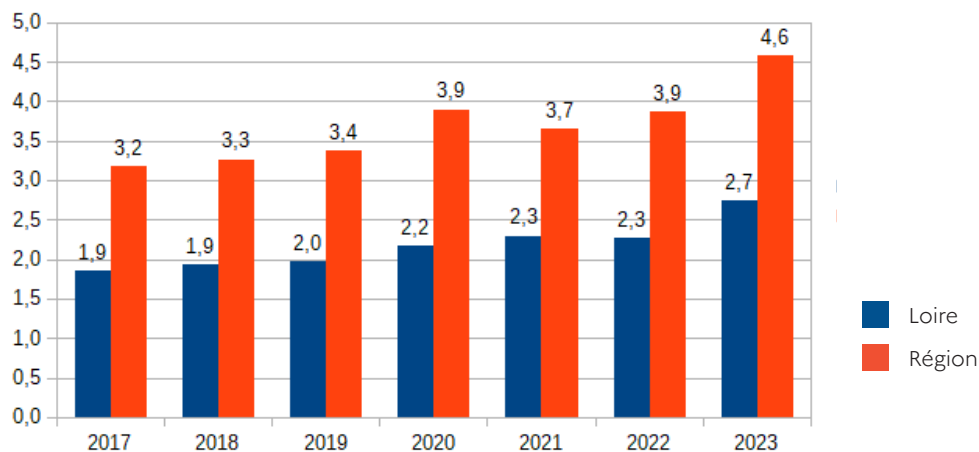
Loire - Evolution des demandes en cours



Loire - Evolution des attributions



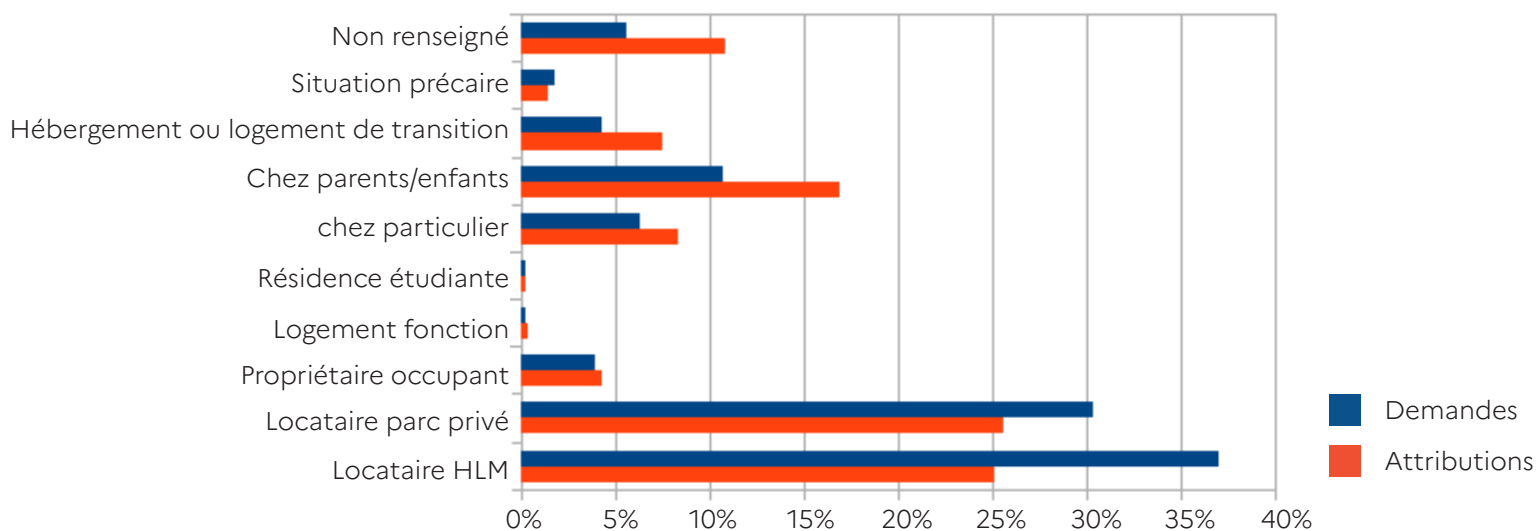
Evolution de la tension de la demande



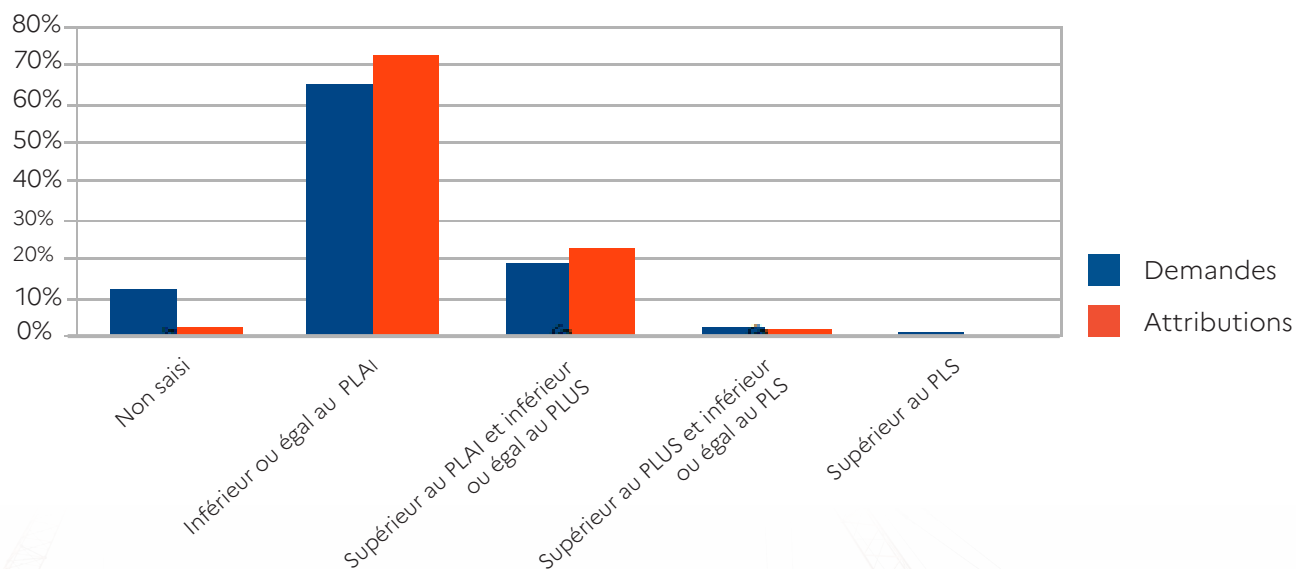
1 - Délai anormalement long : 15 mois

Comme en moyenne régionale, une part des demandeurs déjà logés de façon stable majoritaire dans la demande active comme dans les demandes satisfaites, tout comme celle des ménages sous plafond PLAI.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



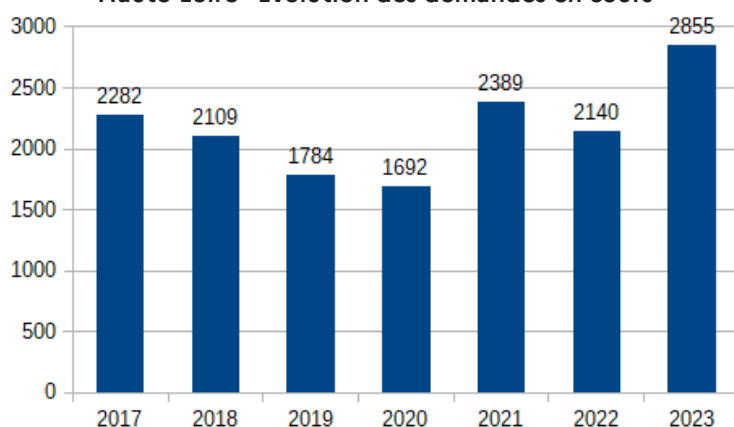
HAUTE-LOIRE

Chiffres clés

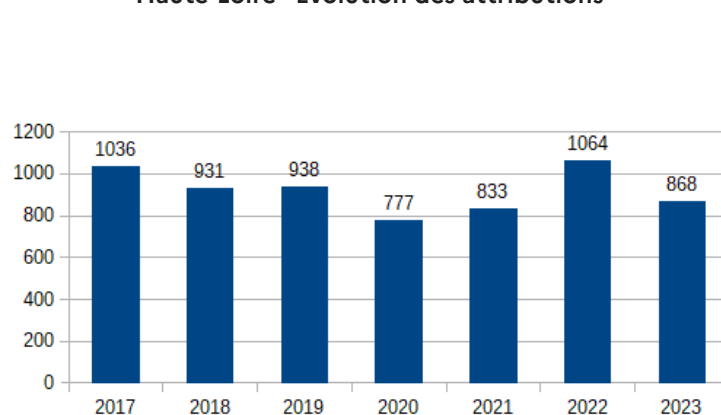
- nombre de demandes actives à fin d'année : 2 855 dont 2 049 demandes actives hors mutation ; 806 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 3 061 dont 2 302 nouvelles demandes hors mutation ; 759 en mutation.
- nombre d'attributions : 868 dont 667 attributions hors mutation ; 201 attributions en mutation.
- tension de la demande : 3,1.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 8 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 4 mois¹.

Une fluctuation des demandes et des attributions qui conduit à une hausse de la tension, qui reste toutefois bien inférieure à la moyenne régionale.

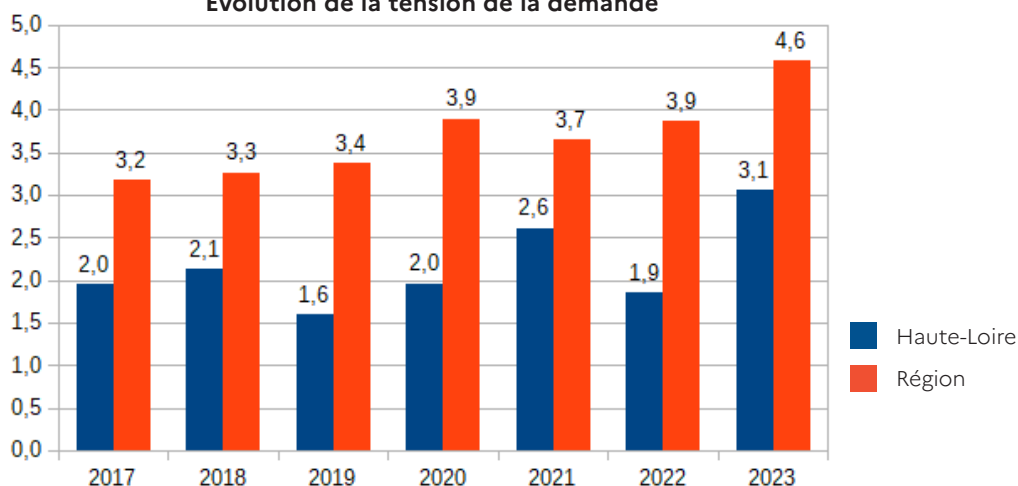
Haute-Loire - Evolution des demandes en cours



Haute-Loire - Evolution des attributions



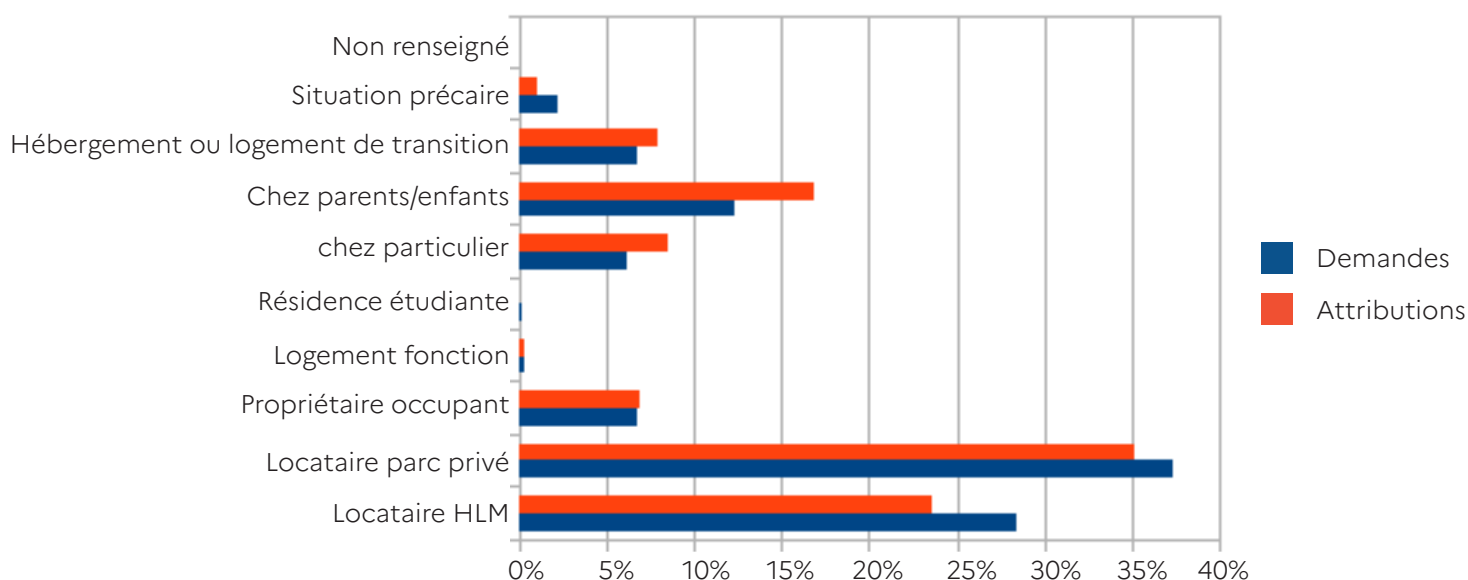
Evolution de la tension de la demande



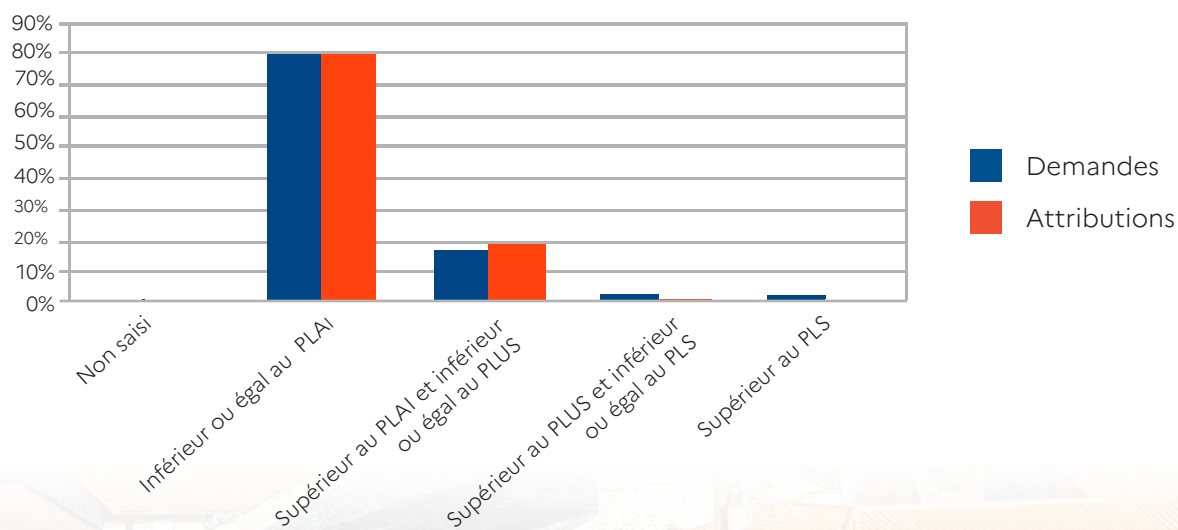
1 - Délai anormalement long : 12 mois

Une part des demandeurs déjà logés de façon stable majoritaire dans la demande active comme dans les demandes satisfaites et supérieure aux chiffres régionaux, ainsi que celle des ménages les plus modestes.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



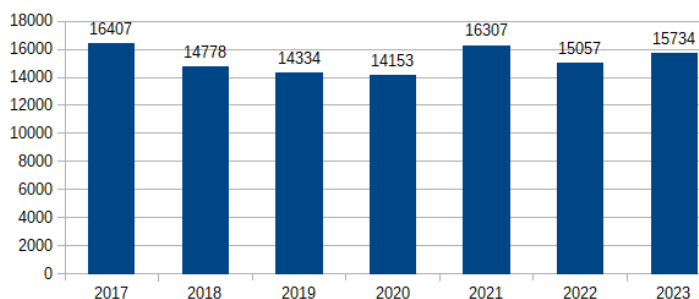
PUY-DE-DÔME

Chiffres clés

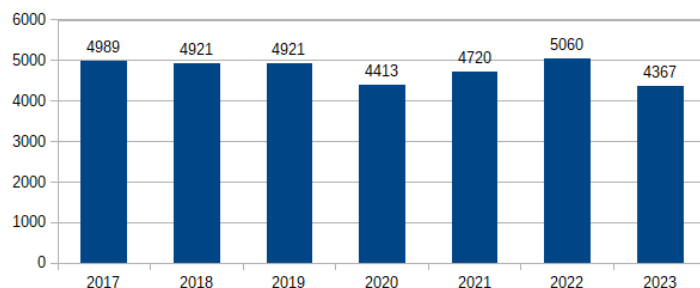
- nombre de demandes actives à fin d'année : 15 734 dont 9 900 demandes actives hors mutation ; 5 834 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 12 999 dont 8 973 nouvelles demandes hors mutation ; 4026 en mutation.
- nombre d'attributions : 4 367 dont 3 072 attributions hors mutation ; 1 295 attributions en mutation
- tension de la demande : 3,2.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 8 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 4 mois¹.

**Des demandes en cours en baisse entre 2017 et 2020, puis fluctuantes entre 2021 et 2023.
Une évolution irrégulière des attributions qui sont en forte baisse en 2023.
Une tension qui oscille entre 2,7 et 3,2.**

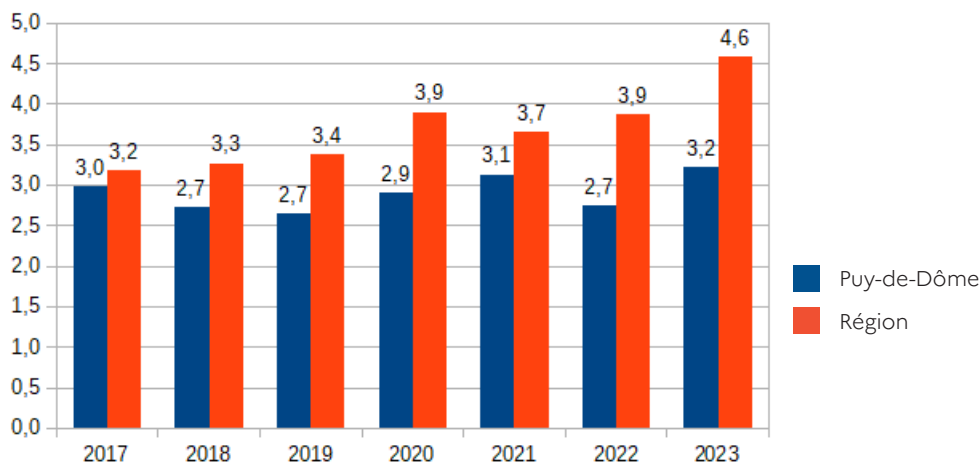
Puy-de-Dôme - Evolution des demandes en cours



Puy-de-Dôme - Evolution des attributions



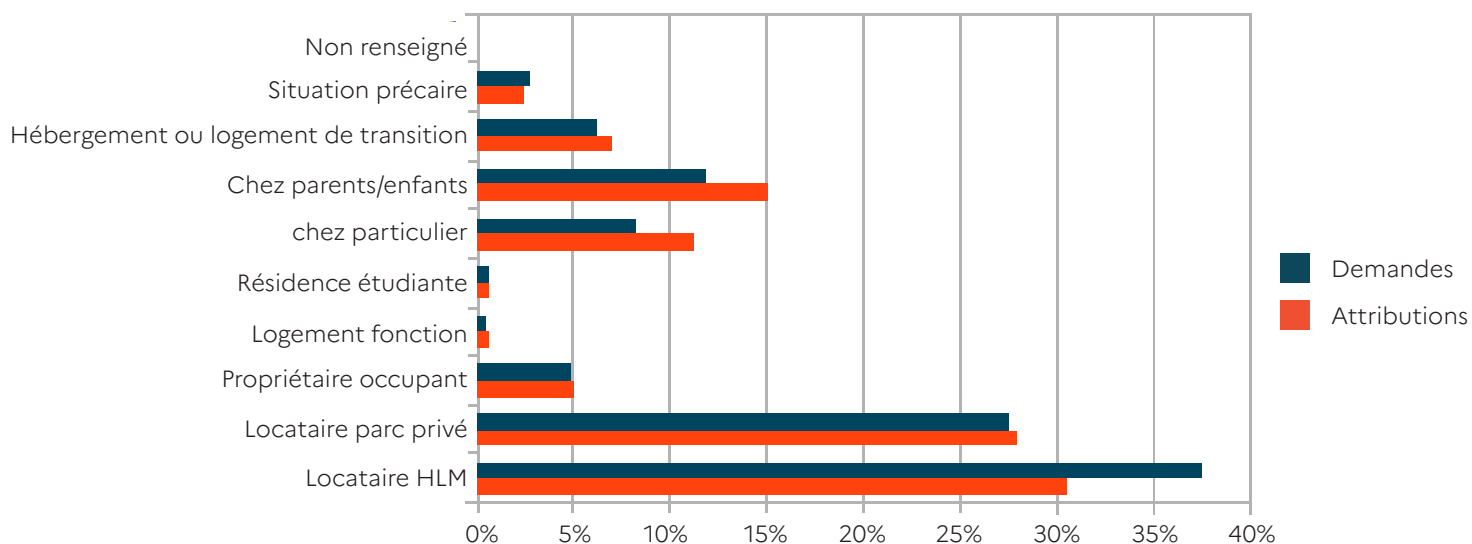
Evolution de la tension de la demande



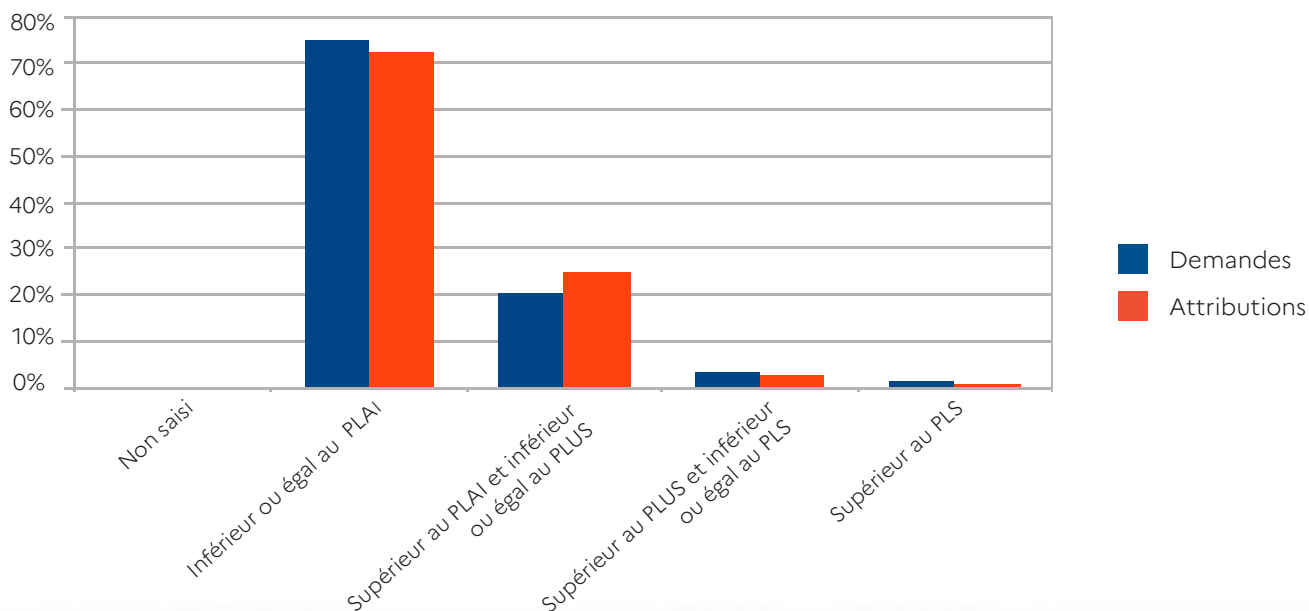
1 - Délai anormalement long : 15 mois

Une part des demandeurs déjà logés de façon stable majoritaire dans la demande active comme dans les demandes satisfaites, au même niveau qu'en moyenne régionale. Des demandeurs sous plafonds PLAI majoritaires mais proportionnellement plus nombreux dans la demande que dans les attributions.

Demandes et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demandes et attributions selon les revenus



RHÔNE

Chiffres clés

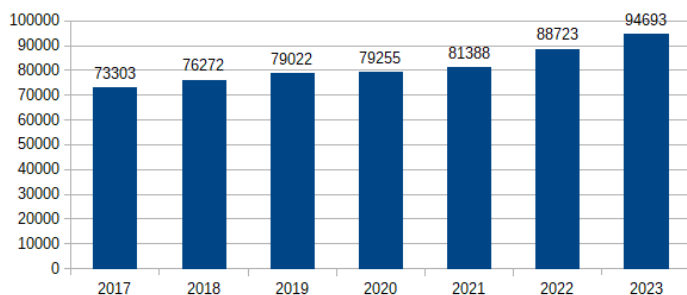
- nombre de demandes actives à fin d'année : 94 693 dont 59 464 demandes actives hors mutation ; 35 229 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 48 801 dont 34 847 nouvelles demandes hors mutation ; 13 954 en mutation.
- nombre d'attributions : 11 470 dont 8 151 attributions hors mutation ; 3 319 attributions en mutation.
- tension de la demande : 7,3.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 23 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 21 mois¹.

Une hausse continue des demandes, de 29 % depuis 2017.

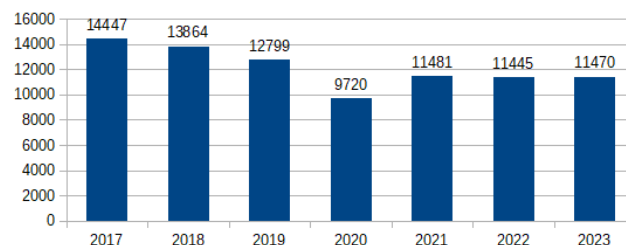
Des attributions en baisse de 2017 à 2019 puis relativement stable entre 2021 et 2023, après avoir chuté en 2020.

Une tension au plus haut depuis 2017, et la plus élevée de la région.

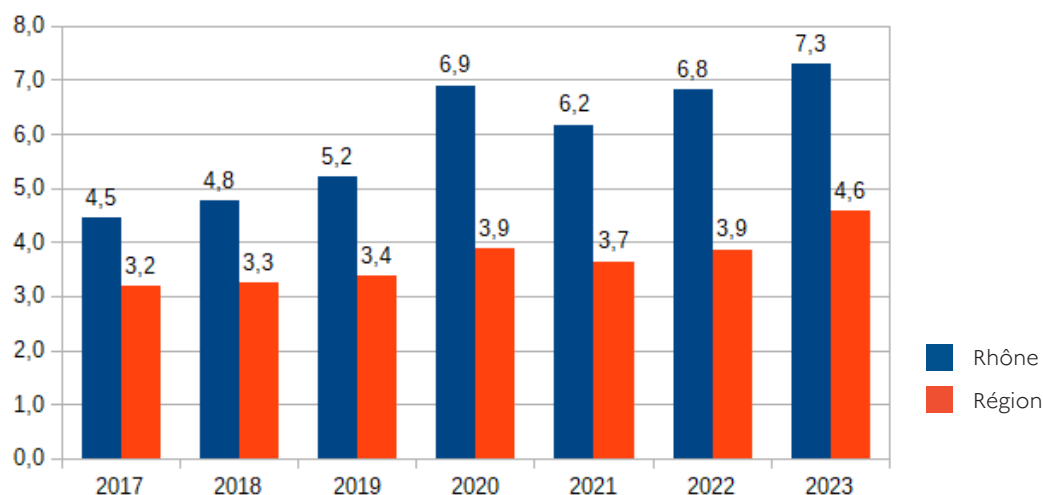
Rhône - Evolution des demandes en cours



Rhône - Evolution des attributions



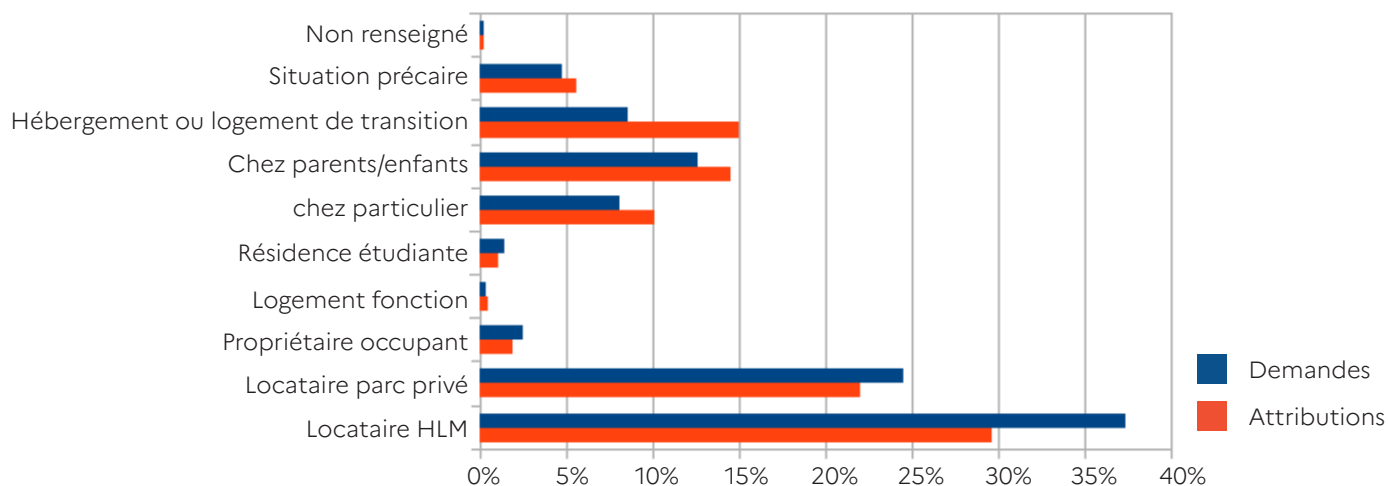
Evolution de la tension de la demande



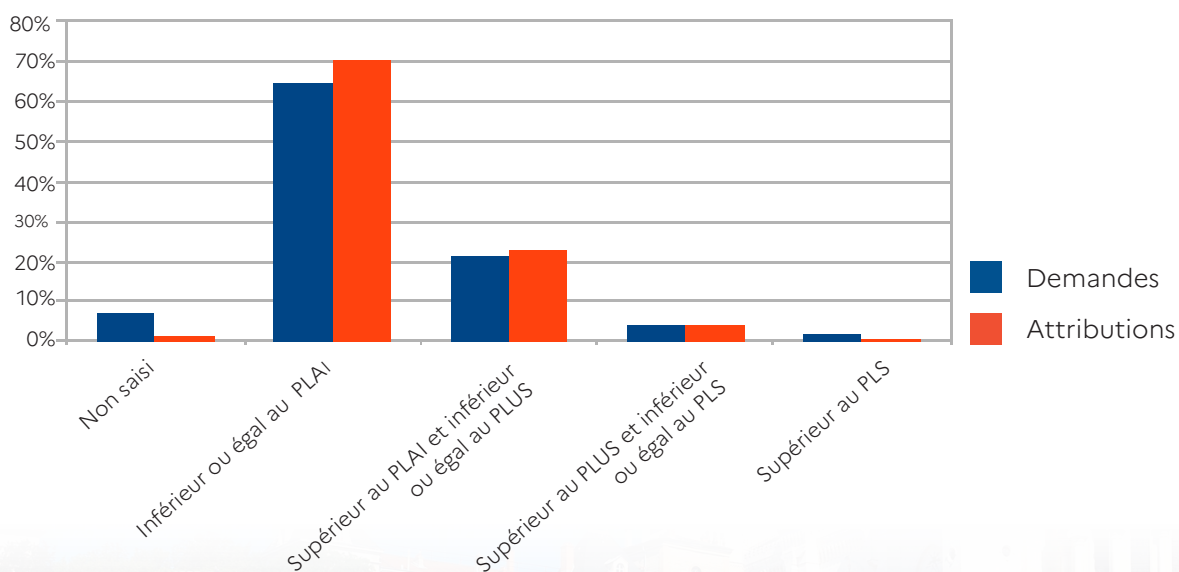
1 - Délai anormalement long : 24 mois

Des demandeurs sous plafond de ressources PLAI ou déjà logés de façon stable majoritaires dans la demande active comme dans les demandes satisfaites.

Demands et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demands et attributions selon les revenus



SAVOIE

Chiffres clés

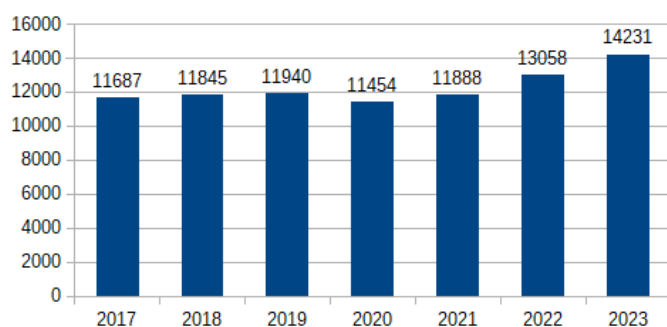
- nombre de demandes actives à fin d'année : 14 231 dont 9 419 demandes actives hors mutation ; 4 812 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 10 420 dont 7 647 nouvelles demandes hors mutation ; 2 773 en mutation.
- nombre d'attributions : 3 052 dont 2 272 attributions hors mutation ; 780 attributions en mutation.
- tension de la demande : 4,1.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 16 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 11 mois¹.

Malgré le creux en 2020, une hausse de 22 % des demandes entre 2017 et 2023.

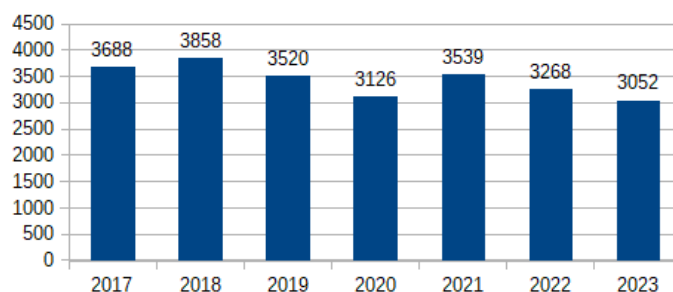
Des attributions en baisse depuis 2021.

Ce qui conduit à une tension en forte hausse.

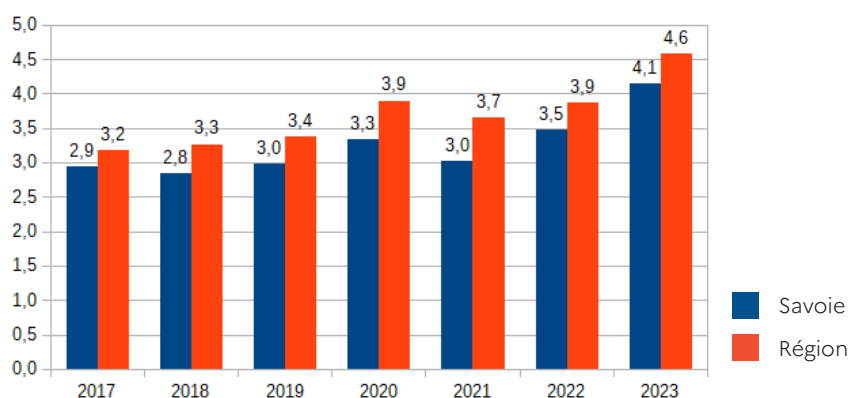
Savoie - Evolution des demandes en cours



Savoie - Evolution des attributions



Evolution de la tension de la demande

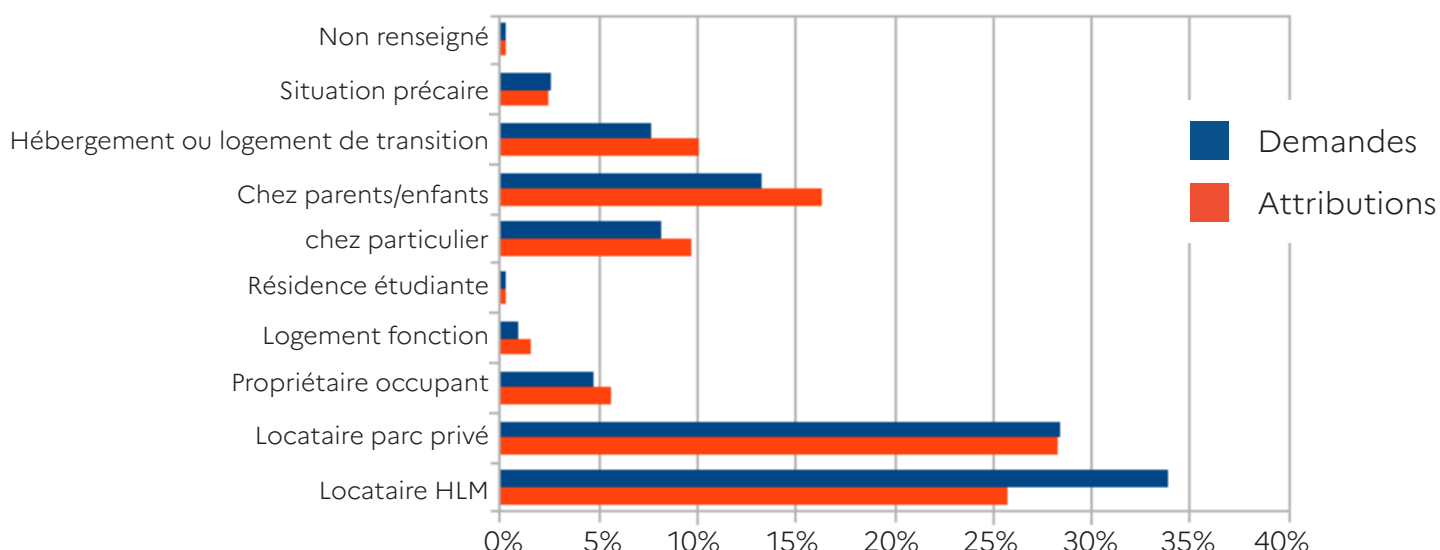


1 - Délai anormalement long : 24 mois

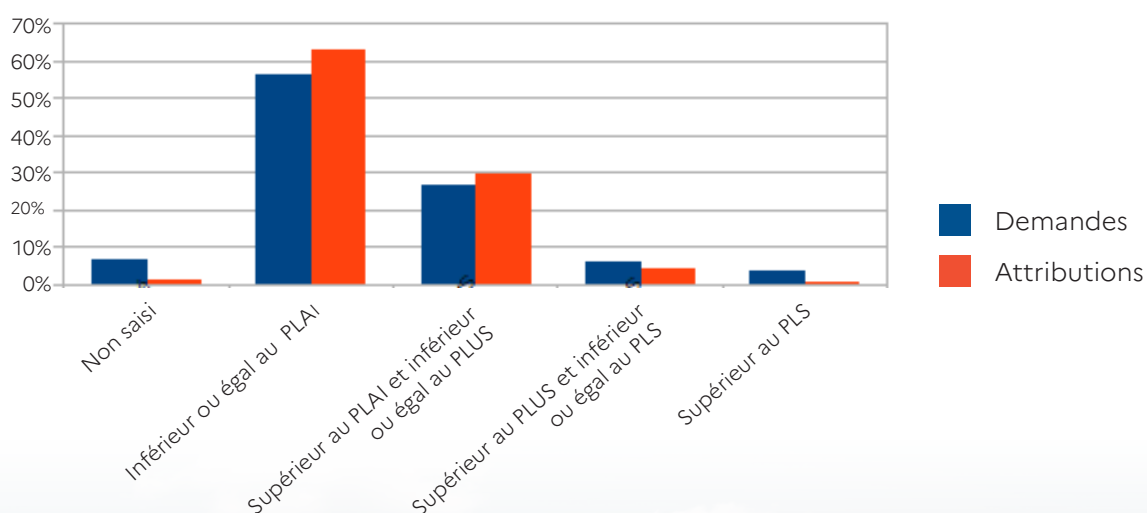
Des demandeurs déjà logés de façon stable majoritaires dans la demande active comme dans les demandes satisfaites, au même niveau qu'en moyenne régionale.

Les demandeurs les plus modestes, bien que majoritaires, un peu moins représentés qu'au niveau régional.

Demands et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demands et attributions selon les revenus



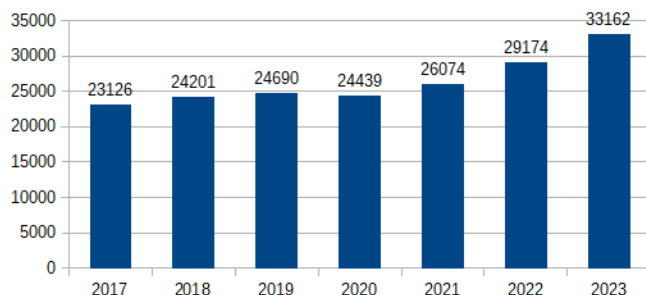
HAUTE-SAVOIE

Chiffres clés

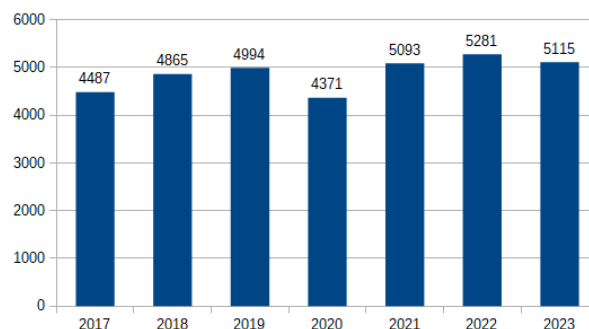
- nombre de demandes actives à fin d'année : 33 162 dont 22 999 demandes actives hors mutation ; 10 163 en mutation.
- nombre de nouvelles demandes : 20 316 dont 15 438 nouvelles demandes hors mutation ; 4 878 en mutation.
- nombre d'attributions : 5 115 dont 4 000 attributions hors mutation ; 1 115 attributions en mutation.
- tension de la demande : 5,7.
- délai moyen d'attente des demandes actives à fin 2023 : 18 mois.
- délai moyen d'attente des demandes satisfaites en 2023 : 18 mois¹.

**Une hausse des demandes de 43 % depuis 2017, quasi continue.
Des attributions qui, après une trajectoire haussière, semblent se stabiliser.
Une tension en forte hausse depuis 2021.**

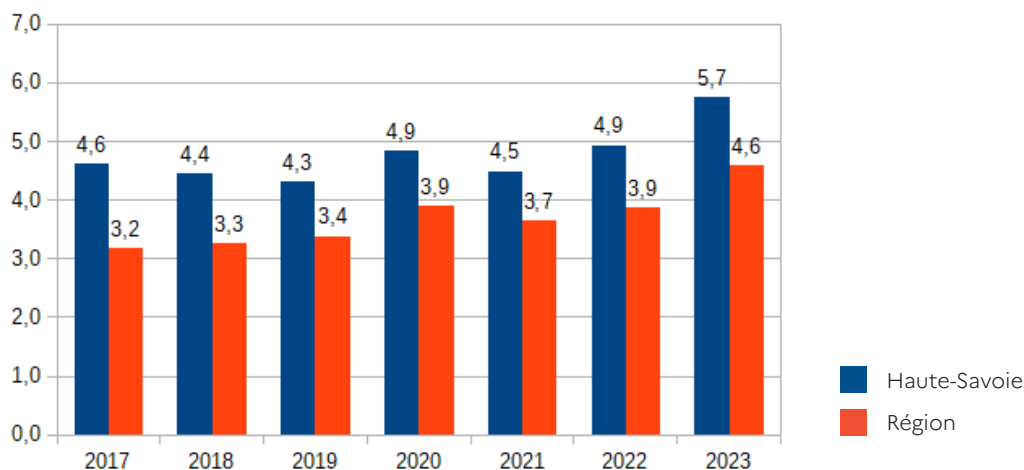
Haute-Savoie - Evolution des demandes en cours



Haute-Savoie - Evolution des attributions



Evolution de la tension de la demande

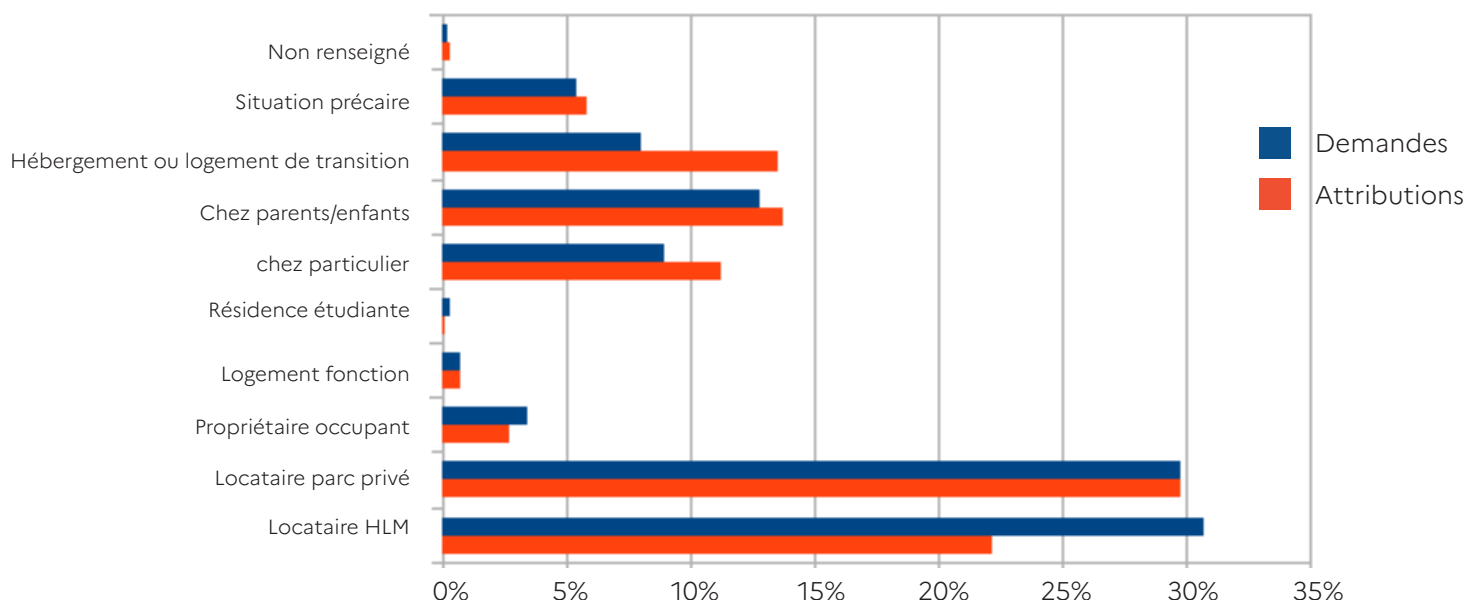


1 - Délai anormalement long : 36 mois

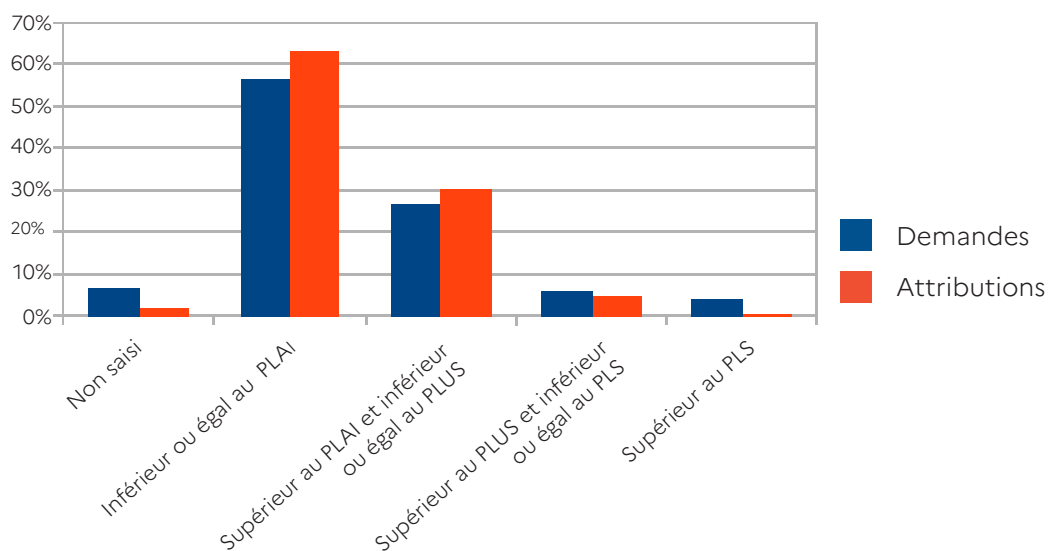
Des demandeurs en situation précaire ou hébergés plus nombreux en proportion dans les attributions que dans les demandes par rapport à la moyenne régionale.

Les demandeurs les plus modestes sont majoritaires, mais moins fortement qu'en moyenne régionale.

Demands et attributions selon la situation résidentielle du demandeur



Demands et attributions selon les revenus





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy
Pilotage, coordination : service HC

Mise en page : Mission communication - Octobre 2024

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr